BRUXELLES EN MOUVEMENTS

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt :
Bruxelles X
P 302402

bpost
PB-PP | B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS

N°294 – MAI/JUIN 2018

VOIR LA PROSTITUTION

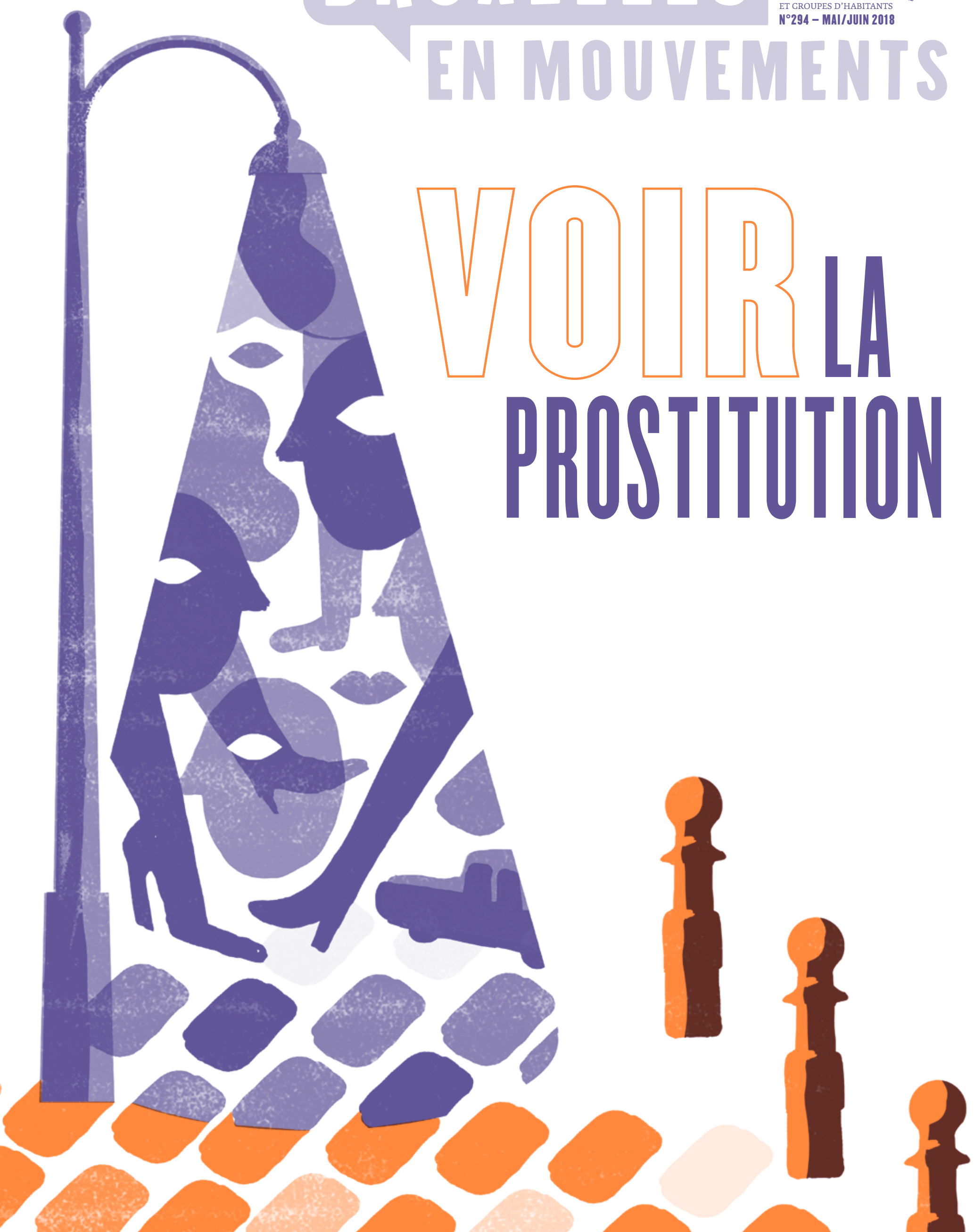

INTRODUCTION

La prostitution est souvent source de débats passionnés. Les partisans d'une abolition pure et simple s'opposent aux tenants d'une reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses du sexe (TDS). Régularisation, encadrement, dépénalisation, laisser-faire, pénalisation du client ou de la personne exerçant sont autant de positions et de partis pris défendus. Entre la réalité de la traite des êtres humains et celle du métier librement choisi, il existe autant de nuances que de profils différents. L'appréhension des dynamiques à l'œuvre est donc extrêmement complexe.

En dehors du débat éthique sur l'activité en elle-même, se pose la question de sa place dans la ville. Car qu'on le veuille ou non, la prostitution est présente. Elle peut éventuellement migrer d'un quartier à un autre, mais elle ne disparaît pas. Quelle approche adopter face à sa présence ? Comment en assurer la gestion ?

En 2012, *Bruxelles en mouvements* consacrait déjà un numéro au sujet[1] et à ses aspects les plus urbains. À l'heure où de nouveaux règlements communaux viennent durcir le ton à Bruxelles, il nous a semblé opportun de redonner la parole à ceux qui sont le plus concernés : associations de terrain, habitants et TDS eux/elles mêmes.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'activité prostitutionnelle dans l'espace public génère des tensions. D'une part, avec certains habitants qui la jugent incompatible avec les fonctions résidentielles et en subissent les nuisances associées, d'autre part avec certaines autorités publiques, qui la jugent incompatible avec le projet de ville qu'elles portent.

La « revalorisation urbaine » défendue par ces édiles s'articule souvent autour de projets phares (gares de prestiges, centre commerciaux, logements haut de gamme, bars branchés…) et débouche sur l'éviction de toute une frange de la population désormais jugée indésirable au profit d'une population plus nantie, réelle ou fantasmée.

C'est cette logique de mise à l'écart, d'invisibilisation de la prostitution dans la ville qu'explore ce numéro, intitulé en contre-pied « Voir la prostitution ». À travers deux articles, Chédia Leroij revient sur 15 années de réglementations dans le quartier Alhambra et, à travers l'exemple du modèle suédois, sur les positions abolitionnistes qui sous-tendent ces règlements. Un recueil non-exhaustif de témoignages d'habitants des quartiers de prostitution bruxellois vient ensuite donner un éclairage différent sur les multiples expériences, parfois très diverses, qui sont vécues quotidiennement.

Avant de donner la parole à Marie au travers d'une interview où elle revient sur 26 ans de profession dans une carrée à Saint-Josse, le collectif UTSOPI présente le travail qu'ils·elles mènent depuis 2015 pour défendre leurs droits, ceux des travailleurs et travailleuses du sexe.

L'asbl Alias explique ensuite le travail de terrain et de sensibilisation qu'elle mène auprès des hommes ayant des relations tarifées avec d'autres hommes. Enfin, pour clore ce numéro, Maud Marsin relate la façon dont Liège et Charleroi ont contraint à la fermeture des lieux historiques de prostitution sans mettre en place de propositions d'alternatives viables. Bruxelles suivra-t-elle la voie de ces deux villes ?

Le numéro paru il y a six ans soulevait les questions suivantes sans pour autant y répondre : Devons nous interdire ou légaliser la prostitution ? S'agit-il d'esclavagisme ou d'une profession ? Que se passe-t-il si l'on refuse d'accorder des droits aux prostitué·e·s ? À ces questions, ce numéro vient en rajouter des nouvelles qui traversent l'ensemble du travail d'Inter-Environnement Bruxelles : Vers quelles transformations se dirige la ville aujourd'hui ? Pour qui et par qui se façonne-t-elle ? Comment peut-on assurer un droit à la ville pour tou·te·s ? ◆

1. *Bruxelles en mouvements* n°254, « Putain de vile ». Février 2012. Consultable ici : http://ieb.be/IMG/pdf/bem254_02-2012.pdf

CACHEZ CETTE PROSTITUTION QUE MES ÉLECTEURS NE SAURAIENT VOIR[1]

La commune de Bruxelles-Ville, par le biais de son nouveau bourgmestre Philippe Close, a récemment affirmé sa volonté d'en finir avec la prostitution dans le quartier Alhambra. Derrière le discours politique se réclamant du « combat des femmes »[2], les situations concrètes vécues par les personnes prostituées trahissent davantage un soucis électoraliste.

Chedia Leroij, politologue

Sur les deux dernières décennies, les origines mais aussi le nombre de personnes qui exercent la prostitution dans les rues du quartier de l'Alhambra (dit encore quartier Yser, qui se compose des quatre rues autour du Théâtre national flamand, le KVS) ont beaucoup évolué. Au début des années 2000, la prostitution débordait le quartier en lui-même avec une prostitution sur le boulevard Albert II, et le boulevard d'Anvers. Les femmes albanaises, et les travestis et transsexuels en grande majorité équatoriens, se partageaient les boulevards tandis que dans le quartier Alhambra lui-même se regroupaient plutôt les anciennes belges et les consommatrices de drogues. Sous la pression des bureaux situés le long d'Albert II qui menaçaient de déménager, les communes de Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode et Bruxelles-Ville, de crainte des possibles pertes fiscales, se sont accordées de manière officieuse pour centraliser la prostitution de rue dans le quartier Alhambra.

Au cours de ces mêmes années, en partie suite aux politiques de lutte contre les réseaux de proxénètes albanais connus pour être extrêmement violents, les femmes albanaises ont peu à peu laissé la place à des Russes et des Moldaves, elles-mêmes remplacées progressivement par des femmes venues de Roumanie et de Bulgarie. Il subsiste néanmoins un petit groupe de femmes albanaises qui en ont fait leur activité principale. Un certain nombre de Belges, moindre que dans le passé, continuent à exercer dans l'Alhambra. Enfin, depuis quelques années, des travestis bulgares, roumains et issus d'Afrique du Nord s'y prostituent aussi.

QUELLE FORME DE PROSTITUTION ?

La prostitution à l'Alhambra est a priori plus facile « d'accès » que, par exemple, dans les vitrines de la rue d'Aerschot en ce qu'elle n'exige pas d'avoir de permis de travail. C'est aussi l'un des rares lieux publics où peuvent exercer les travestis et transsexuels. Les personnes que rencontrent les associations de terrain sont aux prises avec des problèmes divers liés notamment au titre de séjour, à une très grande précarité économique, ou encore à des assuétudes[3]. Certaines associations évoquent une prostitution en « mode survie » dans laquelle, en l'absence d'autres revenus et d'autres alternatives, l'argent issu de l'activité prostitutionnelle est essentiel. Feue l'association « Entre 2 » dont les locaux se situaient au cœur du quartier avant leur fermeture l'année dernière, rapportait par exemple l'existence d'une prostitution occasionnelle de « fin de mois », pour pouvoir remplir le frigo.

La prostitution prend place dans des hôtels de passe, dans les voitures des clients, dans des studios aux alentours ou chez des particuliers qui mettent une chambre a disposition. Mais ces dernières années, suite à la précarisation économique extrême des prostitué·e·s du quartier, une partie d'entre elles et eux n'ont d'autre choix que d'économiser le prix d'une chambre dans un hôtel de passe, et font leurs passes dans l'encoignure des portes d'immeubles, l'un des objets de conflits avec certains riverains.

À l'origine de cette précarisation on trouve une « crise du client » qui s'explique en partie par la crise économique générale mais aussi par les politiques communales de plus en plus dures menées à l'égard des prostitué·e·s dans le quartier. Concrètement cette crise se traduit par une baisse dramatique des tarifs, qui seraient descendus à 20 ou 10 euros la passe, ou pour certain·e·s directement en doses de drogue, mais aussi des marges de manœuvre restreintes pour refuser des clients, des pratiques a risques ou des rapports « trash ».

Fabian Drianne : [avec la crise du client] une fille qui venait à la base 4-5 h reste désormais 6-7-8 h, parfois plus. Quand il pleut, il fait froid, c'est dur. Quand tu as un seul client t'as le choix entre le sandwich ou le paquet de clope […] Un jour je suis en travail de rue et je vois un clochard qui sort d'un hôtel avec une fille que je connais, derrière. La fille se pince le nez. Je lui demande : « *mais pourquoi tu acceptes de monter avec un client pareil ?* » Elle me dit qu'elle avait passé deux jours sans clients et que si elle ne prenait pas celui-là elle risquait de faire encore une journée sans client. Et derrière il y a des loyers à payer, etc. Donc les filles doivent se faire violence, on n'est pas juste dans une discussion, on est dans un contact physique rapproché, avec tout ce qui va avec, les odeurs… Il y a 10 ans elles auraient refusé ce type de client […] elles n'auraient pas accepté des clients dangereux, sales, grossiers… ➡

PROSTITUTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Sous le vocable « prostitution » se trouvent rassemblées une grande diversité de situations. Il faut se prémunir de généraliser un vécu particulier à l'ensemble de la prostitution et de ses différentes strates qui se caractérisent, entre autre, par des marges de manœuvre plus ou moins élargies ou restreintes pour négocier tarifs et pratiques. Comment rapprocher en effet les tarifs d'un escort avoisinant les 150 euros pour une heure de prestations sexuelles incluant des pratiques SM dans un appartement qui lui appartient, de celle de 10 euros pour une fellation accomplie dans les toilettes de chantier du quartier Alhambra ? En outre, la prostitution peut être occasionnelle, ou à plus long terme ; plus ou moins bien vécue et/ou revendiquée comme travail du sexe. Elle peut être plus ou moins contrainte, par des tiers ou par des circonstances et notamment par l'absence d'alternative financière plus attractive.

Les évolutions dans les origines des populations étrangères qui exercent une activité prostitutionnelle en Belgique reflète en grande partie la domination économique au niveau international des pays de l'Ouest européen sur l'Est européen et des pays du Nord sur le Sud. Pour certaines personnes il est en effet plus attractif de vendre du sexe en Belgique que de travailler à la chaîne pour 4 euros/h dans une entreprise de l'Ouest délocalisée, par exemple en Roumanie. Pour d'autres, par exemple nombre de Nigérianes, l'immigration vers l'Europe se présente comme une alternative aux ravages, conjointement écologiques et économiques, engendrés par les compagnies pétrolières ouest européennes.

Certaines situations relèvent clairement de la traite des êtres humains (TEH) quand la mise en prostitution est forcée par l'usage de la violence, la menace de la violence ou de la coercition. Les cas les plus évidents de TEH, sans avoir disparus, étaient beaucoup plus présents dans les années 1990. Depuis, les réseaux de traite et les trajectoires des prostitué·e·s se sont profondément transformés. Les réseaux sont désormais rarement de gros réseaux de prostitution. Un déplacement s'observe notamment pour les étrangers – qui forment la grande majorité des personnes exerçant dans les formes visibles de prostitution – vers des situations décrites comme « gagnant-gagnant ». Le terme vise à décrire des situations où les personnes immigrent en Belgique en sachant que leur activité en Belgique aura un caractère sexuel, et où elles conservent des portions plus ou moins importantes de leurs revenus issus de la prostitution. Néanmoins, connaître le caractère sexuel de l'activité qu'elles exerceront à l'Est ne les prémunit pas d'être trompées, notamment sur les conditions d'exercice de leur activité, ou sur la répartition des revenus avec leur souteneur. ◆ **C.L.**

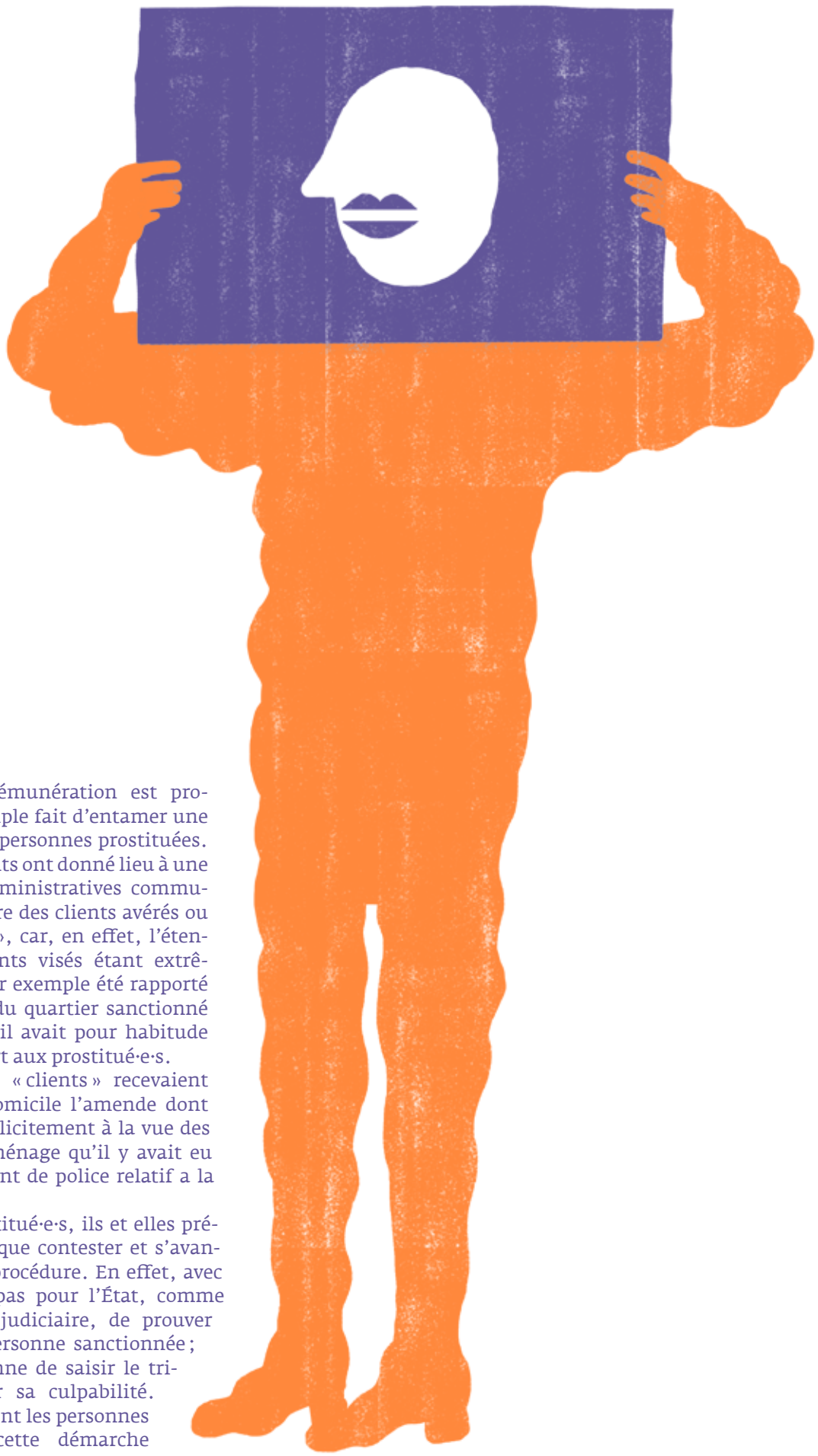

RÉGLEMENTER LA PROSTITUTION

La Convention pour la Répression de la Traite des Êtres humains et de l'Exploitation de la Prostitution d'autrui, texte du 2 décembre 1949 émanant des Nations Unies, interdit toute pratique administrative organisant la prostitution (fichage, encartage, contrôle médical spécifique...). La prostitution ne peut pas faire l'objet de règlements publics spécifiques. D'un côté, la prostitution ne constitue pas en Belgique une infraction en soi, mais bien tout ce qui l'organise : le proxénétisme, le racolage actif, la publicité. De l'autre, la Convention de New-York est non contraignante. Ces deux éléments ouvrent la possibilité aux réglementations locales de la prostitution.

Ainsi, dans le quartier Alhambra, trois règlements successifs ont été adoptés pour enrayer l'activité prostitutionnelle d'abord sous Freddy Thielemans (2001-2013) en 2011, puis en 2016 sous Yvan Mayeur (2013-2017) après que le premier ait été cassé par le Conseil d'État suite à un recours introduit par plusieurs prostitué·e·s et espace P..., et le dernier en 2017 sous Philippe Close.

Tous ces règlements visent à entraver l'exercice de la prostitution en sanctionnant un large panel de comportements : rouler de manière anormalement lente dans une série de rues du centre, faire savoir par des signes ou des attitudes qu'un acte sexuel contre rémunération est proposé, ou encore le simple fait d'entamer une conversation avec des personnes prostituées. Les premiers règlements ont donné lieu à une série de sanctions administratives communales (SAC) à l'encontre des clients avérés ou supposés. « Supposés », car, en effet, l'étendue des comportements visés étant extrêmement large, il a par exemple été rapporté le cas d'un habitant du quartier sanctionné à répétition parce qu'il avait pour habitude d'apporter du réconfort aux prostitué·e·s.

En pratique, les « clients » recevaient directement à leur domicile l'amende dont l'intitulé exposait explicitement à la vue des autres membres du ménage qu'il y avait eu infraction au règlement de police relatif a la prostitution.

Du côté des prostitué·e·s, ils et elles préféraient payer plutôt que contester et s'avancer dans une longue procédure. En effet, avec les SAC il ne s'agit pas pour l'État, comme dans une procédure judiciaire, de prouver la culpabilité de la personne sanctionnée ; mais c'est à la personne de saisir le tribunal pour contester sa culpabilité. Dans les faits, rares sont les personnes qui ont entrepris cette démarche

administrative. D'autant plus quand une partie des personnes étaient dans des conditions de précarité et de désorganisation qui ne leur permettaient pas d'envisager de contester une SAC, ou qu'elles auraient pu craindre le stigmate associé à la prostitution. Les SAC ont donc été mises au service d'une politique du « fait accompli » en pariant sur l'effet de dissuasion d'une application à répétition.

Les deux règlements ayant été cassé par le Conseil d'État, Yvan Mayeur en a fait adopter un nouveau en août 2017, en tous points similaire aux précédents, si ce n'est qu'il est assorti non plus de SAC mais de peines de polices. Sitôt arrivé à la tête de la commune, suite aux déboires de son prédécesseur, Philippe Close s'est empressé de faire appliquer de manière très dure ce règlement à grand renfort de forces de l'ordre jour et nuit, pendant le mois de novembre et depuis février. Du côté client, cela s'est traduit par une augmentation drastique des contrôles de police aux infractions de roulage. Les prostitué·e·s, elles et eux, sont emmenées à répétition au poste, où la police sous couvert d'un accord avec le procureur du roi, leur propose une transaction d'un montant de 100 euros sous menace, en cas de refus, de poursuites judiciaires, ou d'une détention prolongée au commissariat.

Fabian Drianne : généralement les filles acceptent, en renonçant soi-disant à leur délai de 15 jours pour payer. Parce que normalement une transaction pénale, tu as un délai de 15 jours pour payer et le paiement se fait sur un compte du SPF finance, c'est la loi. Là c'est de la main à la main avec les flics. Et comble, il y a deux PV d'audition, une fille dit qu'elle n'avait que 50 euros, qu'elle a du appeler une copine pour qu'elle amène 50 euros au commissariat. Summum : une roumaine n'avait que 90 euros, elle est allée en voiture avec la police, retourner dans le quartier pour demander 10 euros à une copine à elle. C'est vraiment du racket.

Cette pratique, dont il reste à prouver qu'elle est légale, s'ajoute aux pratiques courantes de la police, notamment le fichage des nouveaux et nouvelles arrivé·e·s, bien qu'une telle mesure entre en contradiction avec la Convention de New-York de 1949 précitée.

UNE CERTAINE CONTINUITÉ

L'application particulièrement sévère du règlement exprime un durcissement des politiques communales en matière de prostitution et un déni de plus en plus affirmé de la parole des associations de terrain et encore plus de celle des premiers et premières concerné·e·s. Elle sonne notamment le glas des tentatives de dialogue entre une portion des parties concernées – police, associations de terrain, service de prévention de la commune, Espace P… et Pag-Asa – au sein d'une plateforme d'intégration concertée de la prostitution (PICEP), initiée en 2013 par Freddy Thielemans. Elle s'inscrit également dans dans la continuité d'un ensemble de mesures prises à l'encontre de la prostitution dans le quartier.

Depuis quinze ans, dans l'objectif affiché d'améliorer le bien-être des riverains (non-prostitués), outre les trois règlements précités, la Commune a pris des mesures dans tous ses domaines de compétences possibles pour réduire ce qu'elle présente comme les nuisances liées à la prostitution. En matière d'urbanisme, la commune a supprimé les bancs sur lesquels se reposaient les prostitué·e·s, a entravé physiquement certaines entrées du quartier pour y réduire le carrousel de voitures, augmenté l'éclairage, installé des caméras de surveillance… Elle a aussi fait fermer des cafés réputés être des bars « à prostitution », notamment le café Tropicana, et racheté des bâtiments pour en faire des logements et empêcher l'installation de nouveaux bars « louches ». En outre, elle met la pression sur les bars en leur refusant ou leur supprimant les permis de terrasse.

> Pour les associations de terrain, ces politiques génèrent une précarisation accrue des prostitué·e·s et déplacent l'activité prostitutionnelle.

Sous Freddy Thielemans, la commune a mis en place des taxes spécifiques sur les hôtels de passe dans l'objectif de les asphyxier financièrement et d'asphyxier conjointement la prostitution dans le quartier. Avec succès, puisque depuis les années 2000, deux des quatre hôtels de passe ont ainsi mis clé sous porte.

La commune soutient aussi des initiatives privées qui manifestent plus largement son projet de gentrification du quartier, telle que l'installation du Flamingo, un café Nicolay[4]. Cette installation, dont l'objectif est de drainer un autre type de population, vise aussi directement à empêcher le racolage sur le trottoir occupé par la terrasse du bar.

Ces mesures sont en grande partie impulsées par le comité Alhambra, réserve électorale des bourgmestres successifs, et qui s'est constitué en 1999 dans l'objectif de mettre fin à la prostitution dans le quartier. Ce qui se traduit d'ailleurs par un redoublement des mesures à l'encontre des clients et des prostituées en période pré-électorale. Le Comité prend lui-même des initiatives directement à l'encontre de prostitué·e·s, ou des initiatives pensées comme des actions mixtes d'amélioration de la qualité de vie du quartier et d'occupation du territoire. Outre une pression régulière sur les autorités communales, il a par le passé entrepris des actions telles que le recouvrement de produits tachant des plots de trottoir sur lesquels les prostitué·e·s se reposent parfois ; il a aussi ouvert un potager biologique et réclame la mise en place d'un marché bio dans l'objectif que l'espace ainsi occupé empêche le racolage.

LE COMBAT DES FEMMES ?

On est tenté de se demander quelles sont ces femmes pour lesquelles Close prétend combattre, et dans quelle mesure les politiques communales de la ville de Bruxelles en matière de prostitution produisent plutôt qu'elles n'éradiquent cette « misère humaine », dont Close déclarait via la presse qu'il ne serait pas le « *sparadrap* ».

Pour les associations de terrain, ces politiques génèrent une précarisation accrue des prostitué·e·s et déplacent l'activité prostitutionnelle. Ce déplacement a lieu soit vers des formes dites privées de prostitution, notamment via des zones de contacts liées aux nouvelles technologies (internet, chat, réseaux sociaux…) ; soit vers d'autres villes. Dans les deux cas, avec ce glissement vers des formes plus clandestines de prostitution, ces personnes deviennent beaucoup moins accessibles aux associations de terrain, ce qui augmente leur risque d'une exclusion sociale et sanitaire. En outre, la clandestinisation rend aussi beaucoup plus difficilement repérables les situations de traite des êtres humains.

Fabian Drianne : Close a été clair dans la presse quand il dit « *je veux éradiquer* ». On éradique des rats. On parle d'animaux, on parle de rongeurs nuisibles. Il aurait dit « *je veux trouver une solution à un quartier d'habitation et permettre à mes riverains un bien-être, tout en prenant soin des personnes prostituées…* » non « *éradiquer* », il s'en fout de ce qu'elles vont devenir. Ça vote pas un Roumain, une Bulgare. […] Close, il a une méconnaissance du système social. C'est affligeant. Il nous a dit en réunion : « *Mais elles peuvent aller au CPAS* ». Mais une bulgare ou une roumaine n'a pas droit au CPAS à moins d'avoir une carte E+. « Oui mais elles ont au moins droit aux soins médicaux ». Oui on peut demander l'aide médicale urgente au CPAS mais il faut savoir que maintenant les CPAS sont tenus d'informer l'Office des Étrangers. « *Ah mais ça c'est la faute à Francken, vous n'avez qu'à vous adresser à lui…* »

Peut-être aurait-il été plus juste pour Philippe Close d'affirmer que la misère de femmes mais aussi de travestis et de transsexuels, surtout si ils et elles sont étrangers-étrangères, ne suscite son intérêt que dans la mesure où elle dérange la conquête progressive mais déjà bien avancée – et encouragée – d'un type de population plus rentable fiscalement et électoralement sur le territoire de sa commune. À sa défense, on ne peut pas lui reprocher d'innover en la matière puisqu'il ne fait que durcir l'agenda politique de ses deux prédécesseurs socialistes. ◆

1. Les données de cet article sont issues de l'étude que nous avons réalisée conjointement avec Renaud Maes, (2016), « Étude relative aux nouvelles formes de prostitution à Bruxelles, et visant à l'obtention de données comparatives à l'égard de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle au sein de 3 villes européennes, Bruxelles », *Commission communautaire commune*; complétées par un entretien réalisé en mars 2018 avec Fabian Drianne, assistant social à Espace P…
2. Voir dans ce numéro l'article « Abolir la prostitution ? », p. 10 et 11.
3. Terme médical désignant l'accoutumance à une drogue.
4. Sur les cafés pour la jeunesse branchée et aisée, voir le dossier « Service au bar », *Bruxelles en mouvements n°266*, septembre-octobre 2013. www.ieb.be/-Bem-266-

DE LA RUE AUX CARRÉES :

DEUX QUARTIERS, MULTIPLES PERCEPTIONS

Derrière leur image de « quartier chaud », les quartiers où s'affiche visiblement la prostitution sont aussi des lieux de vie, de travail, de transit ou de flânerie. Des habitants témoignent de leur vécu de la prostitution, tantôt intégrée comme élément constitutif de la vie de quartier, tantôt dénoncée comme source de nuisance.

Maud Marsin,
étudiante en écologie sociale, HELB

Le quartier Nord, à cheval sur les communes de Schaerbeek et Saint-Josse, est un des lieux emblématique de la prostitution à Bruxelles. Celle-ci se déroule, officiellement, dans des bars spécialisés notamment dans la célèbre rue d'Aerschot. Dans les rues avoisinantes, on rencontre une prostitution dite « en carrées ». Ces deux formes ont en commun de se dérouler en vitrine mais la prostitution en carrée a lieu dans des rez-de-chaussée de maisons unifamiliales d'où les femmes, postées à la fenêtre, attendent les clients. Ce dernier cas de figure permet aux TDS – travailleu·r·ses du sexe – d'exercer de manière indépendante.

La présence de cette activité au sein d'un quartier très densément peuplé entraîne inévitablement un lot de craintes et de tensions. Des parents concernés s'inquiètent de ce qui est imposé au regard des plus jeunes : « *Les enfants n'ont pas à voir ça. À la télévision, on ne montre pas n'importe quel programme à toute heure. Ça ne peut pas se passer dehors à la sortie des écoles. J'ai envie que ma fille puisse, comme dans d'autres quartiers, se balader dans la rue, rester sur le pas de la porte, aller chez ses copines du voisinage.* »[1]

À quoi cette mère craint-elle d'exposer ses enfants ? Conversations obscènes, clients qui marchandent ou racontent leurs prouesses, gestes ou objets explicites dans les vitrines des carrées, corps dénudés exposés en pleine journée. Le sentiment prégnant d'insécurité ressenti par certains est le clou dans le cercueil d'une possible cohabitation en l'état. « *Installons dans le quartier un endroit comme la villa Tinto à Anvers*[2]*, où les gens qui veulent voir y vont, et ceux qui ne veulent pas ne voient pas. Les gens qui proposent des dispositifs visant la cohabitation, qu'ils viennent habiter dans le quartier avec leurs enfants. S'ils sont tranquilles, ça veut dire que les mentalités ont changé et qu'on s'est trompé.* »

Pour d'autres, ce type de situation soulève des questionnements annexes : « *La vraie problématique à mon sens, ce sont les hommes en devenir qui entendent des conversations dénigrantes envers les prostituées. S'il y avait juste le fait de voir des nanas en vitrine, ils pourraient devenir ouverts d'esprit et peut-être plus respectueux parce qu'ils voient qu'elles se défendent et se serrent les coudes, mais entendre des types parler des filles comme de la merde et donner le mauvais exemple, c'est dangereux.* »

Il y a pourtant des riverains que cette présence qui n'est certes pas des plus discrète n'incommode pas. Elle fait pour certains partie intégrante du « petit théâtre » de leur quartier animé.

AUX YEUX DE TOUS

Dans le quartier Nord, la sulfureuse réputation d'insécurité est démentie par certains habitants : la prostitution en vitrine serait la cause d'un sentiment accru de contrôle social.

Cette présence des TDS constitue pour certains les yeux de la rue, brassée par un flux constant de passants ; une présence continue qui vient brider la possibilité que certains désordres puissent s'inoculer « à l'abri du regard » : « *Les filles surveillent la rue. Tu ne te feras jamais attaquer ou casser la vitre de ta voiture si quelqu'un regarde. Une prostituée m'avait aussi dit que beaucoup d'entre elles ont des macs, mais, si on casse ta voiture, va expliquer à ta femme ou ta compagne que tu étais rue des plantes… Donc les macs surveillent aussi, car si on casse ta voiture, tu ne reviendras pas.* » Cette présence constante n'empêche bien entendu pas tous les débordements mais contribue à un sentiment de sécurité chez une partie des riverains et personnes qui transitent.

Une habitante raconte être régulièrement sollicitée par des clients – qu'elle doit systématiquement éconduire – mais se sentir pourtant plus en sécurité près de chez elle que dans le centre-ville de Bruxelles. Selon son ressenti, dans le quartier Nord, les choses se déroulent à la vue de tous, ce qui permet une intervention extérieure si les situations viennent à s'envenimer. Pour elle, les problématiques d'insécurité et d'incivilités commises dans la zone sont traitées de manière volontairement alarmistes, car il s'agit d'un quartier populaire qui jouit d'une mauvaise réputation.

D'après une part des habitants interviewés, les TDS sont marginalement désignés comme responsables des nuisances, et leurs clients réguliers ne sont pas non plus ceux qui causent le plus de troubles. Ce sont plutôt les personnes qualifiées par une habitante de « *clients-touristes* » qui poseraient le plus de problèmes. Ces curieux, qui viennent dans les quartiers seuls ou en bande pour se divertir, chercher des noises aux femmes en vitrines ou aux passants dans les rues.

Les plaintes sont légion : préservatifs usagés et autres ordures qui jonchent le sol, mictions sauvages sur les pas de portes des habitations, tapage nocturne et conversations graveleuses à toute heure, passes effectuées à la vue de tous mais aussi sentiment d'insécurité et agressions ; un panel non exhaustif de ce que certains habitants des quartiers rouges racontent subir au quotidien.

LA SUISSE AU CŒUR D'YSER ?

Alors que les TDS se défendent d'être la cause de toutes les nuisances qui leur sont imputées, et se désolent de les subir également, la présence de la prostitution est pointée du doigt par les usagers et les habitants comme principale cause de désagréments dans les quartiers concernés.

C'est notamment le cas dans le quartier Alhambra, proche du centre-ville où l'on rencontre une prostitution féminine et trans[3] dite « de rue ». Dans l'usage, le client et le TDS se retrouvent dans la rue et poursuivent l'échange dans un véhicule ou un hôtel de passe après s'être accordés sur les tarifs et prestation(s).

> « Je m'excuse mais quand on vient habiter ce genre de quartier, on le sait. »

Pascal et Hamza, employés du fritkot de la place Yser située au cœur du quartier, ont conscience des frictions entre les TDS et certains résidents. Ils attribuent ces discordes aux nuisances associées à la prostitution telles qu'ordures et nuisances sonores et non pas à la nature intrinsèque de l'activité.

Dans ce quartier, où les tensions entre TDS et résidents sont souvent mises en avant par les médias, les deux employés témoignent de relations de voisinage cordiales entre une part des habitants et ces travailleu·r·ses, parfois présents dans le quartier depuis de nombreuses années.

À leur niveau, il n'y aurait même rien à déplorer de l'influence de la prostitution sur leur boutique : « *cette friterie c'est comme la Suisse, il n'y a pas de problème ici. On a pas plus à se plaindre des prostituées que des autres clients, au contraire, elles sont très généreuses.* »

Dans ce même quartier, le gérant de l'hôtel de passe Studio 2000 regrette, lui, les amalgames systématiques entre les nuisances et la prostitution : « *Je sais que la prostitution attire des gens qui cherchent des problèmes ou veulent en découdre et sont peut-être en état d'ébriété. Je dirais que les nuisances que les gens du quartier subissent, la plupart du temps, ce ne sont pas les prostituées qui en sont responsables.* »

Selon lui, le seul but des personnes qui fréquentent le quartier pour se prostituer est de gagner de l'argent et de s'en aller au plus vite. Ce ne serait pas dans leur intérêt d'engendrer des problèmes « *J'ai un pamphlet que les filles donnent aux autres filles. Il a été traduit dans plusieurs langues. Il décrit comment se comporter correctement et les règles à suivre dans le quartier. C'est vraiment dans une volonté de bien faire.* »

INFLUENCE SUR LES FINANCES

Tant à la location qu'à l'achat, les quartiers chauds présentent un avantage certain, celui de proposer des prix plus bas que la moyenne bruxelloise pour des biens immobiliers pourtant idéalement situés et très bien desservis. « *Au dessus des carrées, il y a beaucoup de quart-monde, belge ou non, qui vit. Le propriétaire fait son gros loyer sur le rez-de-chaussée et les gens qui habitent au dessus paient un tout petit loyer, ils sont très contents d'être là* ».

En effet, ces loyers tirés vers le bas, permettent à des ménages plus précaires de profiter des commodités et de l'émulation d'un quartier central mais ils se voient, pour certains, contraints de composer avec les spécificités du quartier.

Les prix à l'acquisition sont également plus bas que la moyenne régionale et attirent nombre d'acheteurs à la recherche d'opportunités, qui s'installent dans ces quartiers avec l'espoir de voir la prostitution disparaître du périmètre sous peu et déchantent au fil des années.

Un habitant de longue date du quartier Alhambra déclare être venu s'installer en toute connaissance de cause et désapprouver les plaintes répétées de ses voisins concernant la présence de la prostitution : « *je m'excuse mais quand on vient habiter ce genre de quartier, on le sait* ».

En parallèle de la prostitution se développe et fleurit nombre d'activités. Les employés de la friterie d'Yser par exemple, comptent une grande partie de leur clientèle parmi les TDS mais aussi leurs clients. Les petits commerces de nuit et autres bars profitent aussi de l'affluence.

De manière plus évidente, les hôtels de passe font aussi partie des bénéficiaires de l'activité.

Plus surprenant et insoupçonné, de petits commerces s'organisent autour de l'activité et permettent à des personnes en difficulté de joindre les deux bouts « *Tu as un vieux monsieur pensionné qui, pour arrondir ses fins de mois, fait les courses pour les prostituées. Il s'occupe du papier toilette, des préservatifs... Tu as le laveur de vitres, qui est un gars du quartier. Tu as l'homme à tout faire aussi qui vient réparer la plomberie, changer les interrupteurs cassés. Ils font ça au black et pas trop cher, ça arrange tout le monde.* »

DES RIVERAINS ORGANISÉS

Dans ces deux quartiers, la gestion policière semble laisser un goût amer ; elle est décrite tantôt comme inexistante, tantôt disproportionnée lors d'opérations coup de poing – coïncidant souvent avec des périodes pré-électorales. À proximité de la gare du Nord, certains résidents s'estiment laissés pour compte : « *Ici on se sent comme une sous catégorie de gens. Ce qu'il se passe ici, ça n'arriverait jamais à Uccle.* »

Dans l'Alhambra, des habitants mécontents et parfois même excédés par les nuisances imputées à la présence des TDS et de leur clientèle, se sont, en 1999, constitués en comité pour faire porter leur voix auprès des autorités politiques et du milieu associatif concerné.

Le Comité Alhambra ne s'oppose pas à l'exercice de la prostitution dans leur quartier pour des raisons morales mais bien car celle-ci est responsable d'une dégradation de leur qualité de vie[4]. Combattre activement la présence, vécue comme une réelle imposition, d'une prostitution dite « de rue » – qu'ils qualifient de « sauvage ». En effet le comité estime que cette activité n'a pas sa place dans un quartier qu'ils revendiquent comme historiquement résidentiel. Et pour cause, la liste des griefs est longue : tapage nocturne, ➡

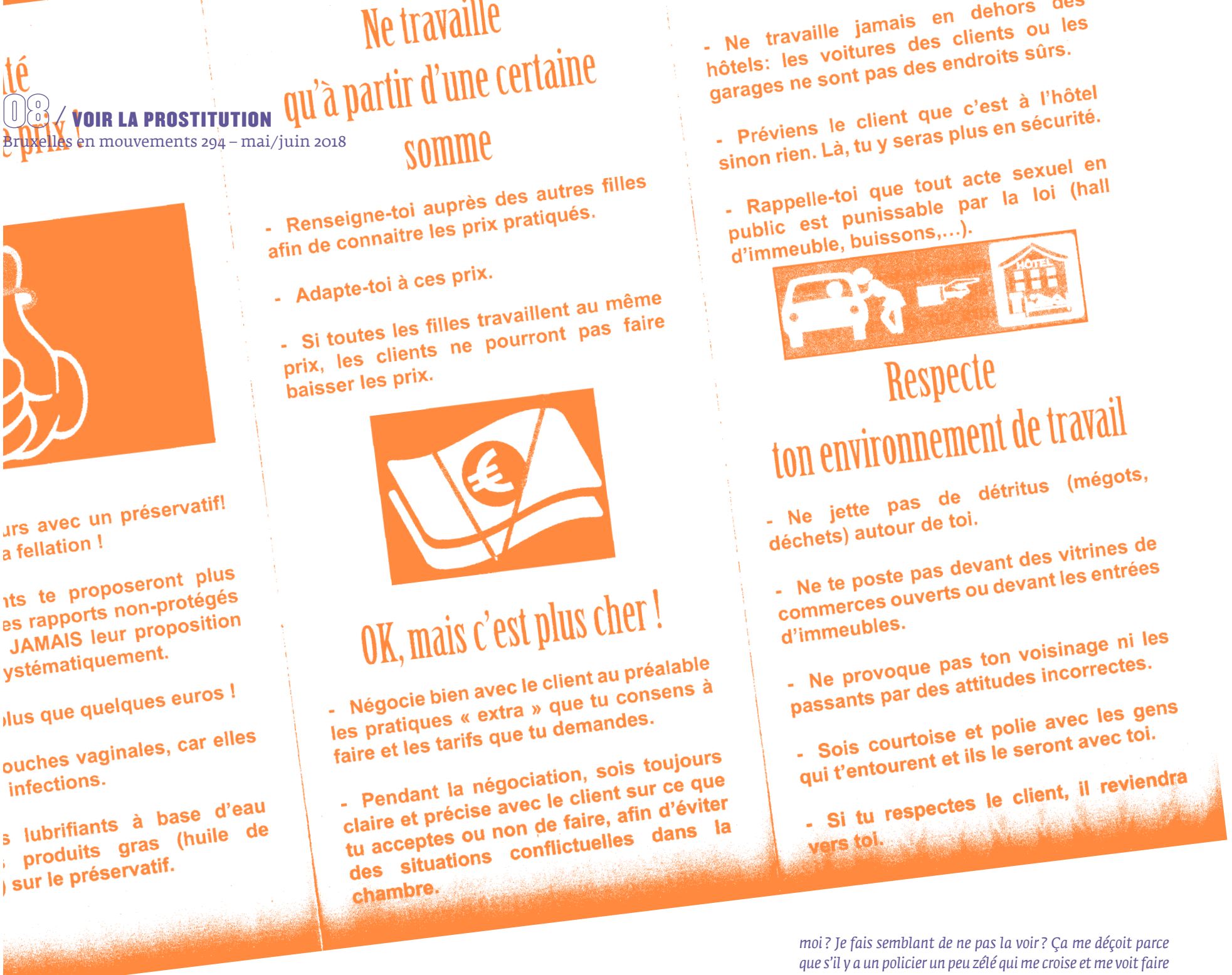

carrousel de voitures, ordures – préservatifs usagés, seringues… – racolage agressif et incessant, passes effectuées dans l'espace public, agressions verbales et physiques.

Pour le comité, cette présence est synonyme d'insécurité, et non de contrôle social.

Suite au lobbying de ces habitants déterminés, trois règlements communaux ont été mis en place par les bourgmestres successifs[5].

Ceux-ci comportaient divers dispositifs : régulation de la circulation, installation de caméras dissuasives, acquisition et rénovation par la ville de plusieurs bien immobiliers, fermeture d'établissements HORECA liés au commerce du sexe… Le tout pour des résultats jugés, à l'heure actuelle, insuffisants par le comité.

Ces riverains organisés regrettent la dégradation progressive de la communication avec les TDS au fil des différentes actions intentées par le comité d'habitants contre leur présence. Les membres les plus visibles et actifs du groupe d'habitants se plaignent de subir insultes et autres intimidations.

Les tentatives de conciliation avec le milieu associatif en charge de l'accompagnement des TDS et le syndicat UTSOPI – Union des Travailleu(r)ses du Sexe Organisés pour l'Indépendance – sont elles aussi infructueuses. En outre, le comité – qui estime que 80 % des TDS du quartier sont liés à des réseaux qualifiés de mafieux – reproche à ces acteurs de défendre indirectement ces organisations criminelles par leurs actions et les recours introduits contre les règlements émis par la commune.

Dans la situation actuelle, imaginer un compromis serait se bercer d'illusions. Le comité Alhambra estimant la prostitution et la fonction résidentielle du quartier irrémédiablement inconciliable, un arrangement serait toujours à leur désavantage. « *Notre quartier ne s'épanouira à nouveau que lorsque la prostitution de rue y aura disparu.* »

C'est dès lors à la Ville de Bruxelles de trouver une solution à cette problématique, qui passera inévitablement par un accord régional et une prise de position claire en matière de prostitution.

> « Notre quartier ne s'épanouira à nouveau que lorsque la prostitution de rue y aura disparu. »

Si le comité Alhambra salue l'efficacité provisoire du dernier règlement de Philippe Close, d'autres acteurs du quartier ne cachent pas leur indignation. Le gérant de l'hôtel de passe Studio 2000 évoque les récits confiés par les TDS qui fréquentent son établissement : « *Ces filles ne connaissent pas leurs droits et n'ont aucune idée de comment se protéger. Les cars de police arrivent, toutes les travailleuses du sexe présumées sont embarquées, peu importe si elles racolent ou non. Il n'y a pas un policier qui essaie de traduire pour elles. Soit elles paient une amende de 100 euros sur-le-champ, soit elles sont emmenées au poste.* »

Un habitant du quartier depuis plus de 10 ans s'offusque également des dérives du type de mesures prises dans le nouveau règlement comme la possible pénalisation du simple fait de d'adresser la parole à un ou une TDS : « *J'aimerais bien un jour être pincé pour un truc pareil. J'ai une voisine qui est prostituée et elle fait le tapin ici. Alors qu'est ce que je fais moi ? Je fais semblant de ne pas la voir ? Ça me déçoit parce que s'il y a un policier un peu zélé qui me croise et me voit faire la causette avec elle, il pourrait me sanctionner. Je trouve ça vraiment délirant.* »

PANSER LA COHABITATION

Si certains témoignages font part d'une vie de quartier très négativement impactée par la présence de la prostitution et d'un partage contraint de l'espace avec l'activité, d'autres, plus nuancés, présentent un point de vue inusité des phénomènes positifs qui peuvent également en découler.

Le tout forme cependant des ensembles inconciliables, situations inextricables et réactions très tranchées qui ont fait échouer toute tentative de concertation jusqu'ici. Il est difficile de voir comment l'approche répressive adoptée par les autorités publiques pourra atténuer les clivages et organiser la cohabitation dans le quartier. ◆

1. Sauf mention contraire, les citations apparaissant dans le présent article ont été recueillies lors d'entretiens avec des habitant·e·s des quartiers concernés.
2. La Villa Tinto à Anvers est une maison close à ciel ouvert. En pratique, il s'agit d'une rue bordée d'une cinquantaine de vitrines, prolongées par une chambre. Elles peuvent être louées par des TDS moyennant une pièce d'identité et la prise des empreintes digitales, relevées toutes les deux heures afin d'éviter les sous-locations et d'assurer la sécurité du TDS. Un commissariat de police et des travailleurs sociaux sont également présents au sein de la structure.
3. « Trans : terme englobant les différentes identités de genre des personnes qui ne s'identifient pas ou pas exclusivement au sexe qui leur a été assigné à la naissance. » Transstudent.org.
4. Le comité Alhambra a publié sur son site un « question-réponse » en 12 points qui explicite sa position sur la prostitution de rue dans leur quartier. Il est disponible ici : http://www.comitealhambra.be/question_et_reponse.htm
5. Cf. « Cachez cette prostitution que mes électeurs ne sauraient voir » – Chedia Leroij – dans ce même numéro, p. 3 à 5.

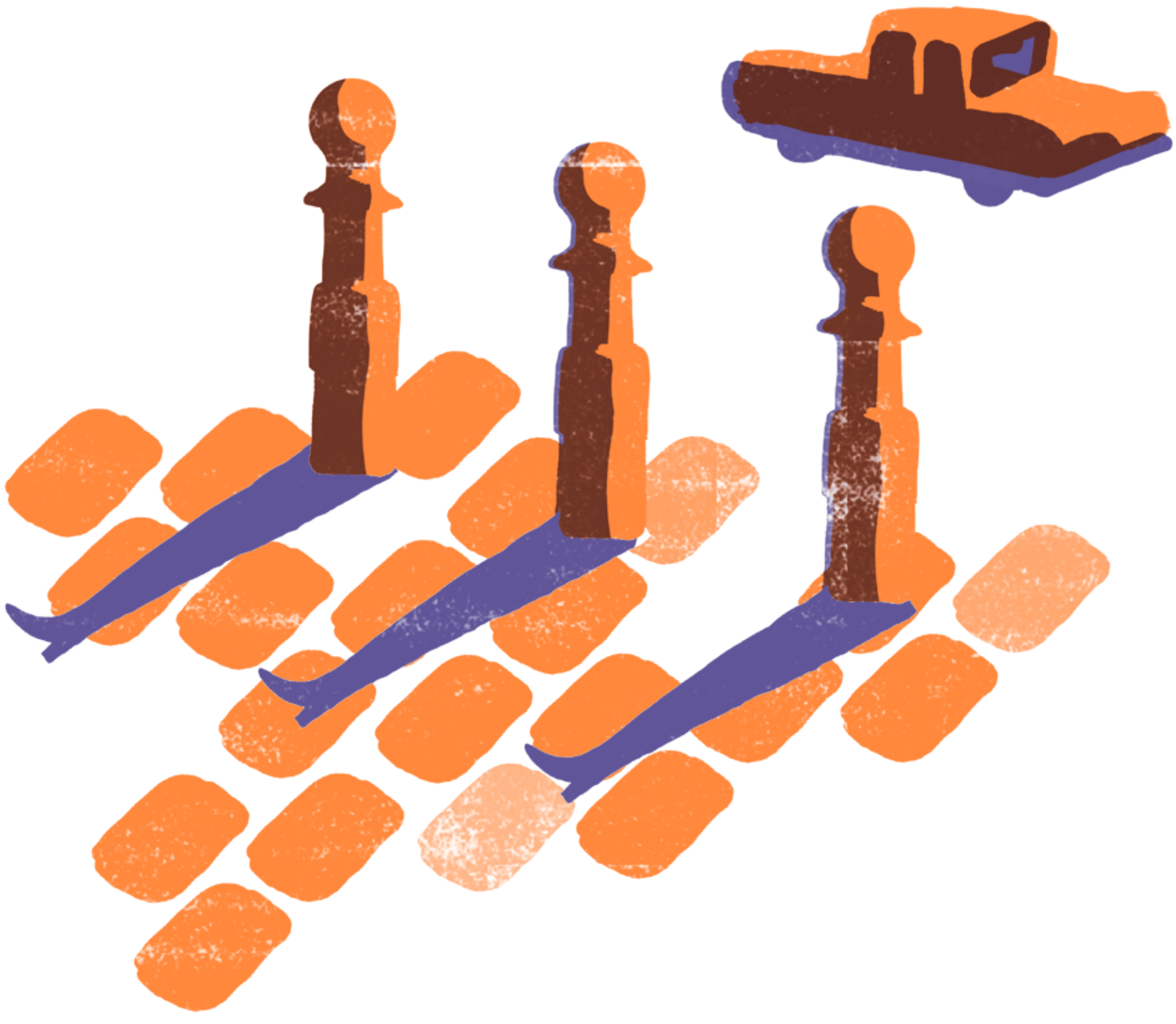

ABOLIR LA PROSTITUTION ?

Les lois pénalisant l'achat de services sexuels constituent le relais légal des positions néo-abolitionnistes. Quel est le discours qui sous-tend ces positions ? Pour quelles conséquences ? Analyse à travers « l'exemple » de la Suède.

Chedia Leroij, politologue

« Nous voulons éradiquer la prostitution dans le quartier Alhambra. Il n'est désormais plus question de la tolérer. Cela peut durer pendant six mois, un an voire même trois ans, on ne lâchera rien » c'est ainsi que le récemment nommé bourgmestre de Bruxelles-Ville, Philippe Close, résume sa politique en matière de prostitution dans le quartier Alhambra. Au nom de quoi le bourgmestre se propose ainsi de mettre fin à cette situation jugée intolérable, et pour qui, ou à quels égards est-elle intolérable ? La suite de son argument laisse entendre que ce qu'il trouve intolérable est ici la situation faites aux femmes prostituées. Ainsi il déclare : *« Je suis derrière le combat des femmes, absolument. Je suis également pour la pénalisation des clients. »*

« Combat des femmes » et « pénalisation du client », Close reprend à son compte l'argumentaire néo-abolitionniste. Il n'est peut-être pas inutile de prendre au sérieux l'argument et de faire un détour par le pays qui le premier a mis en œuvre une loi de pénalisation des clients de la prostitution et qui, depuis, s'en est fait l'ardent promoteur.

LA SUÈDE : FER DE LANCE DU NÉO-ABOLITIONNISME

En 1999, la Suède est le premier pays à adopter une loi pénalisant l'achat de service sexuel. Cette adoption s'inscrit dans un long processus de discussions et de débats dans les enceintes parlementaires et médiatiques du pays, processus qui a vu progressivement un discours s'imposer aux autres. Porté par des organisations féministes institutionnelles[1] et des alliées – femmes et hommes réunis au-delà des clivages partisans – celui-ci s'articule autour de trois postulats.

D'abord, il y est affirmé que tant qu'il existera de la prostitution, les hommes penseront qu'ils peuvent acheter le corps des femmes, et donc les femmes dans leur ensemble seront lésées. La prostitution est ainsi comprise comme une atteinte à l'égalité de genre (thématique très importante en Suède). La mesure fait d'ailleurs partie d'une loi plus large sur la violence faite aux femmes. En second lieu ce discours considère que toute forme de prostitution est un viol. Enfin, il postule que toutes les prostituées ont subi un trauma lié à une violence sexuelle à un moment de leur parcours précédant leur entrée en prostitution.

Dans un sens, la loi de pénalisation du client est une victoire symbolique et matérielle pour les femmes dans la mesure où elle opère deux déplacements importants. D'abord, la loi pénalisant l'achat de service sexuel consacre un déplacement dans l'ordre symbolique depuis la prostitution pensée comme une menace pour l'ordre public à celle d'une menace pour l'égalité entre homme et femme. En effet, historiquement la prostitution en Suède a été traitée comme une question de menace pour la santé et/ou l'ordre public, justifiant selon les époques emprisonnement, psychiatrisation, avortement et stérilisation contraints, examens médicaux invasifs... À l'inverse, la nouvelle loi présente la prostituée comme une victime des structures inégalitaires entre les sexes et non plus comme un agent de désordre. En second lieu, la montée en légitimité d'un discours qui vise la pénalisation du client plutôt que la prostituée, tranche avec les propositions avancées encore dans les années 1990, de criminaliser les deux parties.

Mais qu'en est-il des effets de cette loi, du discours qui la sous-tend et des pratiques des institutions et des acteurs associatifs sur les situations concrètes et réelles vécues par les personnes prostituées ?

LES EFFETS DU DISCOURS

Pour commencer, la loi fait l'impasse sur l'existence de la prostitution masculine, puisqu'elle est pensée comme une violence faites aux femmes, bien qu'il existe des données sur l'existence d'une prostitution masculine rapportée notamment par des associations LGBTQI[2].

En outre, dans le discours qui sous-tend l'adoption de la loi, discours qui pourtant insiste sur les origines structurelles de la prostitution, l'approche traumatique éclipse en grande partie les inégalités socio-économiques comme motif d'entrée en prostitution. Ce point aveugle se ressent singulièrement dans les programmes d'aide aux prostituées qui d'une part ne les aident qu'à condition qu'elles expriment le désir de sortir de la prostitution, et d'autre part oriente le soutien psychologique accordé aux prostituées. Il y est en effet parfois attendu que les femmes se trouvent, et au besoin s'inventent, un traumatisme sexuel vécu avant ou au cours de leur activité prostitutionnelle, prenant le risque de passer à côté des expériences subjectives réelles vécues par ces personnes.

> Dans le discours néo-abolitionniste, toute forme de consentement à la prostitution est considérée comme non pertinente.

En troisième lieu, ce discours construit les prostituées comme des victimes. D'emblée, la notion de victime associée automatiquement aux femmes dans la prostitution prend le risque de nier toute forme d'agentivité dans le chef des prostituées. Et en effet, pour les tenants du discours néo-abolitionniste toute forme de consentement à la prostitution est considérée comme non pertinente. Cette approche menace d'enfermer les parcours, les motifs, et les vécus subjectifs des prostitué·e·s dans une catégorie dans laquelle ils et elles ne se reconnaissent pas, voire les affaiblit.

Au-delà des questions qu'une telle catégorie soulève, prise au sérieux, celle-ci supposerait un statut correspondant. Or, l'achat de service sexuel est un crime contre l'État pas contre la personne. Les personnes prostituées ont le statut de témoins dans les procès en proxénétisme, et en tant que témoins elles n'ont pas accès à des formes de compensations, de l'État et/ou des auteurs des faits. S'il existe aujourd'hui un projet de loi en cours de discussion qui prévoit l'octroi d'un statut de

victime pour les prostituées, celui-ci serait assujetti à une série de conditions, notamment : le fait qu'il n'y ait pas eu « récidive » de la personne prostituée, une collaboration active avec la police, et uniquement si les personnes sont en ordre de séjour. [3]

NON-PÉNALISATION DE LA PROSTITUÉE ?

La prostitution n'est pas condamnée, mais une série de dispositions légales ou morales condamnent tout ce qui pourrait s'approcher d'une forme de soutien à l'activité prostitutionnelle. À titre d'exemple, il existe une interdiction pour le propriétaire d'un bien immobilier de louer son bien pour des activités prostitutionnelles, ou, s'il apprend l'existence d'une activité prostitutionnelle, de ne pas mettre fin au bail. Plusieurs témoignages de personnes qui vendent des services sexuels expriment leur sentiment de subir, avec la mise en œuvre de cette mesure par la police, une forme de harcèlement de la part des autorités.

Ce sentiment est renforcé par les relation des prostituées avec la justice, notamment dans les matières liées à l'enfance. Bien que non pénalisée, la prostitution est une raison régulièrement invoquée par les juges pour leur supprimer la garde de leurs enfants, ce qui révèle la permanence de normes et pratiques traditionnelles très hostiles aux prostituées.

Autre illustration : l'approche en terme de réduction des risques est perçue d'une part comme une incitation à la prostitution, et d'autre part futile car la prostitution est perçue comme intrinsèquement dangereuse. Ceci amène notamment certaines associations à mettre fin aux distribution de préservatifs à destination du public prostitué, ce qui augmente le risque sanitaire encouru par ce public.

RÉDUCTION DU PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL

Qu'en est-il de l'effet direct sur le phénomène prostitutionnel ? La polarisation dans le débat sur les succès ou échecs de la loi se reflète dans les évaluations officielles et contre-officielles. Si la réduction de la prostitution est visible dans les rues de Stockholm, – les seuls néons visibles dans l'artère connue pour sa prostitution de rue étant ceux des commerces qui s'étendent à perte de vue – elle ne permet pas de juger d'une éventuelle réduction de l'activité prostitutionnelle. Celle-ci a pu se déplacer soit vers les villes périphériques de Stockholm ; soit vers une prostitution intérieure (restaurants, sex-clubs, salons de massage) ou encore vendeurs et acheteurs de services sexuels peuvent se rencontrer via d'autres zones de contacts liées aux nouveaux moyens technologiques : forums, chats, applications, réseaux sociaux.

Par contre, pour celles et ceux qui n'ont pas les possibilités de se déplacer vers d'autres zones (de contacts), souvent une population plus vulnérable, la chasse aux clients que mène la police accroît leur précarisation. En effet, la diminution des clients augmente la compétition entre les personnes et diminue leur marge de manœuvre pour négocier prix et pratiques.

INSTRUMENTALISATION PAR LE SÉCURITAIRE

Les politiques et pratiques des institutions relatives à la prostitution et à la Traite des Êtres humains n'échappent pas à leur instrumentalisation au service d'enjeux liés au maintien de l'ordre public, sécuritaires et anti-migratoires.

Pour la chef de la police de Stockholm notamment, la réduction de la prostitution de rue est avant tout guidée par un soucis de réduire les nuisances publiques qu'elle lui associe. Par ailleurs, la loi sur les étrangers permet de refuser l'accès au territoire aux migrants si les autorités suspectent qu'ils ne vont pas « subvenir à leurs besoins par des moyens honnêtes », la prostitution n'étant pas considérée comme un moyen de subsistance honnête. Cette disposition reprend à son compte, mot pour mot, l'argument qui – depuis les lois sur vagabondage de 1885 en passant par sa reprise au cours de diverses transformations légales jusqu'à son abrogation en 1980 – a motivé l'enfermement en maisons de travail, prisons ou encore asiles psychiatriques, des femmes issues des classes populaires.

En pratique, des migrants qui sont par exemple sur le territoire avec un visa touristique et qui ont une activité prostitutionnelle, peuvent être expulsés sur cette base. Par ailleurs, les patrouilles de la police des frontières peuvent arrêter et reconduire à la frontière des ressortissants de pays hors Union européenne sur base du soupçon qu'ils et elles sont venus vendre des services sexuels. Dans une période récente, la police de Stockholm a d'ailleurs tenté d'utiliser cette disposition pour expulser des Roumains.

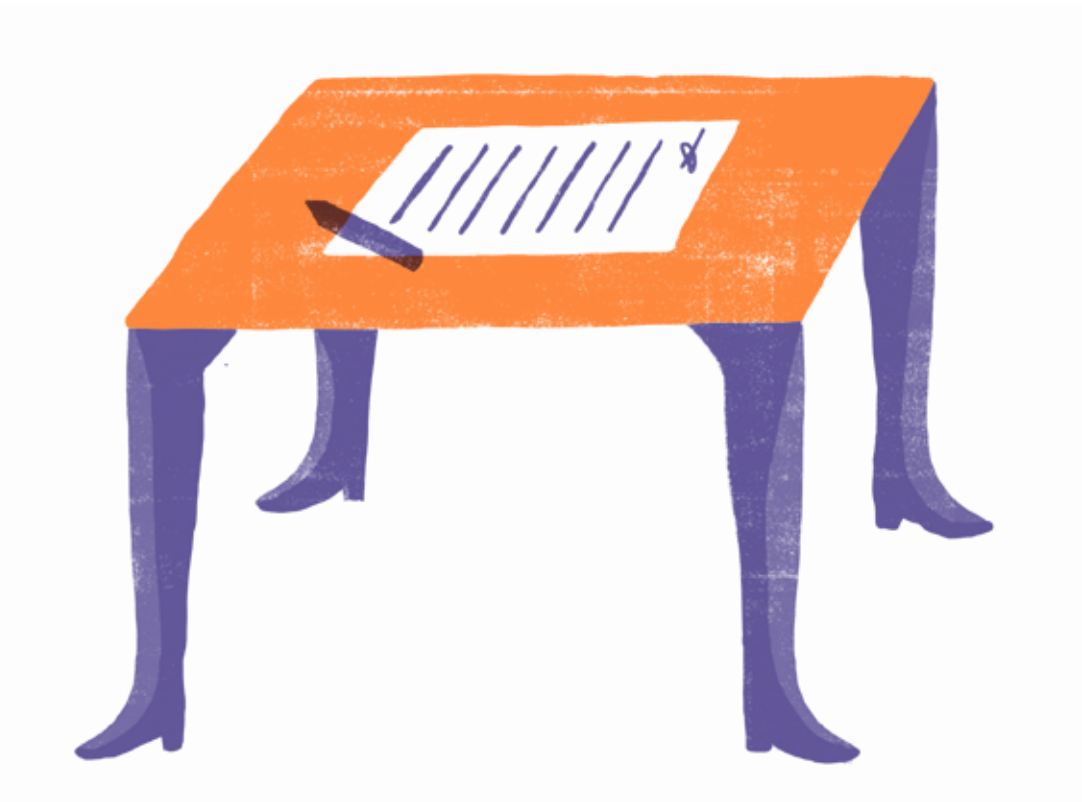

LA LUTTE CONTRE LA TRAITE

Contrairement aux personnes reconnues comme prostituées, les victimes de Traite des Êtres humains ont accès à un statut de victime. En Suède, on parle de Traite d'Êtres humain à des Fins d'Exploitation sexuelle lorsqu'un adulte prend part a un acte de sexe commercial, par exemple la prostitution, et que cet acte est le résultat de l'emploi de la force, de la menace, d'une contrainte ou de n'importe quelle combinaison de ces moyens. [4] Officiellement, pour les étrangers les droits évoqués sont notamment l'obtention d'un permis de résidence temporaire. Mais celui-ci est conditionné dans un premier temps au fait que la police juge leur présence nécessaire à l'enquête et dans un second temps qu'ils décident de collaborer avec les autorités, et d'avoir cessé toute relation avec les personnes suspectées. En pratique, soit les personnes coopèrent, soit elles sont expulsées ou intègrent un programme de retour « volontaire » (mais contraint par l'absence de perspective d'obtenir un titre de séjour permanent). Mais si elles décident de coopérer, elles ont peu de chance de pouvoir obtenir un permis de séjour sur cette base, leur reste alors la possibilité d'obtenir un titre de séjour sur base humanitaire.

CONCLUSION

Ce long détour par la situation suédoise, détour non exhaustif où nous avons surtout soulevé certains points problématiques de la loi et sa mise en œuvre, met en lumière au moins deux enjeux importants. D'abord, l'exemple suédois illustre le fait que chaque institution s'approprie l'argument néo-abolitionniste selon son propre agenda, et que le sort des migrant·e·s engagé·e·s dans la prostitution a peu de poids dans un contexte où les politiques anti-migratoires et sécuritaires gagnent dramatiquement en importance.

Ensuite, qui sont les « femmes » du combat duquel se revendiquent aussi bien les tenants de la loi suédoise, que ses relais en Belgique, dont le plus important est le Lobby européen des Femmes, et un Philippe Close. Cette catégorie abstraite, au nom de laquelle certaines femmes s'autorisent à parler au nom de toutes les femmes, semble singulièrement être construite à partir de l'étalon de l'expérience de la femme blanche de classe bourgeoise ou moyenne. Et cet étalon a tendance à escamoter les rapports de classe et de race qui traversent les femmes d'une société. Dans le cas précis elle méconnaît en grande partie les vécus et les situations concrètes, les besoins réels des femmes engagées dans la prostitution.

En conséquence, toute approche de la prostitution se doit de déconstruire les tentatives d'instrumentalisation de la question par différents agendas politiques, tout en ne faisant l'impasse ni sur la diversité des vécus, ni sur la parole des premiers et premières concerné·e·s. ◆

1. Par féministes institutionnelles, nous entendons ici le mouvement ayant un accès direct a la sphère institutionnelle, que ce soient les mouvements de femmes aux sein des partis installés, ou les organisations traditionnellement proches de certains partis dont l'avis est demandé au cours de la procédure de consultation qui suit la mise en place d'une commission parlementaire.
2. Lesbien, Gay, Bi, Trans, Queer, Intersexe et plus.
3. Entretien avec Renaud Maes, auteur de nombreux articles sur la prostitution, notamment des étudiant·e·s.
4. www.state.gov/j/tip/rls/fs/2017/272003.htm

UTSOPI
UN COLLECTIF POUR DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEU(R)SES DU SEXE

Les conditions de travail et de vie des TDS se dégradent de plus en plus. Un collectif fait entendre leurs voix. L'objectif : obtenir des droits comme tous les autres travailleurs.

Sonia Verstappen, vice-présidente d'Utsopi

L'Union des Travailleu(r)ses du Sexe Organisé·e·s Pour l'Indépendance (UTSOPI), est composée exclusivement de travailleuses et travailleurs du sexe (TDS).

Ce Collectif a été créé en décembre 2015 suite à la rencontre de deux militants de longue date, Maxime Maes et Sonia Verstappen. Ils ont été mis en contact par Luca Stevenson, coordinateur du comité international pour les droits des sexworkers en Europe (ICRSE). La Belgique était le seul pays dans lequel il n'y avait pas encore de collectif de TDS, auto-organisé et militant pour leurs droits. Il était urgent de faire entendre leurs voix.

DES VILLES SANS TDS ?

Les conditions de travail des TDS se dégradent dangereusement suite aux politiques communales adoptant une attitude de plus en plus restrictive vis-à-vis des TDS travaillant en rue, c'est à dire les plus précaires. Tandis que les TDS travaillant en vitrine subissent règlements sur règlements, à tel point que leur activité devient pratiquement interdite de fait. En cause, de plus en plus de bourgmestres instaurent – ou rêvent d'instaurer – des villes sans prostitution visible, moins par puritanisme que par soutien à des projets immobiliers faisant peu de cas de la défense des plus faibles, dont les TDS.

LesTDSnesontpassuffisammententendu·e·s, et restent souvent réduit·e·s au silence. Ils/elles sont toujours plus marginalisé·e·s, poussé·e·s à la clandestinité et la honte.

Quand les TDS ne sont pas criminalisé·e·s, ils/elles sont stigmatisé-e-s, et insulté·e·s.

LES ABOLITIONNISTES CONFONDENT TOUT

Le Collectif UTSOPI affronte un puissant lobby abolitionniste, moralisateur et pseudo-féministe, tentant d'importer chez nous le contre-modèle suédois et français de pénalisation des clients, entraînant la fragilisation et la précarisation des TDS. Ceux-ci/celles-ci sont contraint·e·s à la clandestinité et doivent faire face à une insécurité croissante et une réduction parfois drastique de leurs revenus.

> Nous ne sommes pas des « objets sexuels » mais des sujets politiques.

Nous dénonçons les amalgames des abolitionnistes qui confondent tout : la traite des êtres humains, que nous condamnons, bien sûr, et le travail du sexe libre et indépendant. Dans la pratique quotidienne de notre métier, nous ne vendons pas notre corps, mais un service sexuel.

> Le système belge [...] est hypocrite, acceptant toujours que l'on paye nos impôts et nos taxes, mais sans jamais nous reconnaître de vrais droits.

Sous un vernis pseudo humaniste (« il faut sauver ces pauvres filles de l'enfer du système prostitutionnel »), perce le mépris pour les TDS.

Comme tous les idéologues, les abolitionnistes sont aveugles face au réel. Ils n'ignorent pas que quasi toutes les associations de terrain (ONU, ONUSIDA et ONU Femmes, Amnesty, Médecins du Monde, PNUD, OMS, la Haute Autorité de la Santé...) ont pris position contre la criminalisation de la prostitution, qui relègue les TDS dans la clandestinité, avec tout ce que cela implique comme risques sanitaires.

PROSTITUTION MASCULINE

Il existe également un non-dit dans le débat sur la prostitution : la part de la prostitution masculine, systématiquement sous-estimée, alors qu'environ 20 % des travailleurs du sexe sont des hommes, et même 1/3 en région bruxelloise (rapport de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, 2015), sans oublier « l'invisibilisation » des personnes transgenres. UTSOPI se bat pour la défense des droits des TDS de tous genre et orientation sexuelle.

ESPACE DE PAROLE

Dans ce contexte difficile, il était urgent de créer des espaces de paroles, d'échanges et de partages pour les TDS souvent isolé·e·s et en attente de soutien de la part de leurs collègues. Nous avons besoin de pouvoir nous rencontrer entre nous, pour parler de nos vies, de nos malheurs, de nos bonheurs, de nos peines et de nos rages. Le Collectif est aussi un espace où nous pouvons échanger des conseils entre collègues. Le soutien mutuel et une oreille attentive, sont parfois la seule chose dont nous avons besoin.

UTSOPI essaie de représenter au mieux toutes les TDS en Belgique et d'améliorer leurs conditions de vie, notamment par un changement législatif. Le système belge actuellement en vigueur est hypocrite, répressif d'un côté, tolérant de l'autre, et acceptant toujours que l'on paye nos impôts et nos taxes, mais sans jamais nous reconnaître de vrais droits.

DÉFENSE DE NOS DROITS

Nos revendications portent sur le droit à une reconnaissance sociale et juridique, le droit d'être syndiqué·e·s, le droit à la sécurité, le droit d'exercer notre travail en toute légitimité avec

une reconnaissance légale, le droit de se mettre en coopérative, la redéfinition du proxénétisme, terme parfois employé à tort et à travers tout en nous portant préjudice. Le droit également de ne plus être sacrifié·e·s sur l'autel du féminisme abolitionniste.

Et enfin, une meilleure prise en charge des victimes de la traite des êtres humains, sans obligation pour celles et ceux-ci de dénoncer leur proxénète, obligation qui actuellement les freinent dans leur demande d'aide auprès des structures d'accueil.

Nous refusons le flou juridique dont se servent les politiques pour statuer sur notre présent et notre avenir, trop souvent sans nous consulter.

Parce que nous ne sommes pas des « objets sexuels », mais des sujets politiques !

Parce que nous refusons les jugements étriqués, parce que nous refusons d'être étiqueté·e·s, parce que nous refusons que nos vies, nos histoires soient dictées par le mépris par des bien-pensants, UTSOPI se donne pour mission le développement des capacités d'action de la communauté des TDS, de mobilisation, et la fonction de lobbyisme.

SUJET ET PAS OBJET

Pour les TDS le politiquement correct ne s'applique pas. Nous apparaissons toujours comme un des pires maux de cette société, toujours aussi peu considéré·e·s, soit victimes, soit aliéné·e·s. Nul salut hors de ces catégories. Quel que soit le pays, le territoire, notre statut social est toujours autant sujet à débat.

UTSOPI se veut acteur à part entière du débat sur la prostitution. Nous sommes inséré·e·s dans la société. Nous payons des impôts. Nous avons une vie familiale, sociale, culturelle. Nous avons des rêves aussi. À commencer par celui d'avoir enfin un statut – que les abolitionnistes nous refusent – et des droits identiques à ceux des autres travailleu·r·ses. ◆

www.facebook.com/utsopi/

VINGT-SIX ANS DE CARRÉE À SAINT-JOSSE

C'est rue Linné, dans son lieu de travail, que j'ai interrogé Marie sur les évolutions d'un genre de prostitution typiquement de chez nous. La tristesse du constat d'un quartier far west, laissé à l'abandon, contraste avec sa tendresse à l'égard de sa profession.

Entretien réalisé par Janis Woolf, Utsopi

Je te vois comme une mémoire du quartier…
Oui, je crois qu'on est encore trois ou quatre, hein, nous, les anciennes du quartier.

Quelle est la chose la plus belle dans ton métier ?
L'humain. Les belles et les laides histoires qu'on me raconte. Les bons et les mauvais contacts. Tout ça, ça te tire toujours vers le haut. C'est un travail qui a hyper ouvert mon esprit.

Tu perçois ton métier comme un métier dangereux ?
C'est un métier dangereux, je crois, quand on doit prendre le tout venant. Moi, j'estime que quand un client est déjà agressif avec moi devant ma vitrine, je ne vais pas le laisser entrer. Et ça je peux le faire parce que je n'ai pas non plus 2 500 € de loyer comme certaines.

Est-ce que la prostitution est utile ?
La prostitution volontaire est utile parce qu'elle soulage l'humain.

On leur amène de la douceur, de la compréhension. Du bonheur. Et de la tendresse, aussi. L'homme qui vient nous trouver, il vient chercher au départ une relation sexuelle, mais quand il nous connaît mieux, il commence à se lâcher et à nous expliquer beaucoup de choses qu'il ne peut raconter à personne. Il laisse ici des peines, des choses qu'il ne pourrait pas faire ou dire ailleurs.

Il y a des clients qui m'ont déjà fait pleurer : il y a ici des choses extraordinaires, quoi.

Si tu devais changer quelque chose sur la façon dont se passe la prostitution, maintenant, en Belgique, qu'est-ce que ce serait ?
Je voudrais que les travailleurs du sexe soient vus différemment par la société, et qu'on trouve enfin une solution pour leur donner un statut. ➡

Il y a 25 ans, les homosexuels passaient à la télé avec un masque. Depuis, on a reconnu l'homosexualité. Ce n'est pas encore le nirvana, mais au moins, maintenant, ils sont reconnus comme des personnes à part entière. Et c'est ça que je voudrais pour nous.

Tu peux nous parler de ton Saint-Josse ?
C'est une belle petite commune. La rue de Brabant est adorable, le dimanche c'est super d'aller faire les magasins là-bas. Il y a quelques petits cafés, quelques petits restaurants, qui sont très très chouettes – il y en avait beaucoup plus avant, hein. Je crois que Saint-Josse maintenant est moins accueillant qu'il ne l'a été dans le début des années 90.

Comment ça se passait, dans les années 90 ?
Quand je suis arrivée en 92, il y avait déjà beaucoup de carrées. Tout se passait bien dans le meilleur des mondes. Par exemple, quand c'était la fin du Ramadan, les quelques Marocains qui habitaient dans le quartier nous apportaient du couscous…

Nous avions un bourgmestre qui était hyper ouvert sur la prostitution, monsieur Cudell. Il venait souvent ici, dans le quartier, il parlait avec nous, il nous faisait la bise… Il était adorable avec nous. D'ailleurs, nous avons été nombreuses à aller à son enterrement.

En 94, nous avons eu de grosses émeutes qui venaient d'une bagarre entre deux personnes pour une place de parking et des gens ont dit : « On ne veut plus des putes dans le quartier ! On va aller casser des putes ! » – alors que les émeutes ne venaient pas de nous. Et on nous a fait fermer le quartier pendant une semaine. Mais le bourgmestre de l'époque a dit : « *À Saint-Josse, il y a de la place pour tout le monde. Elles ne partiront pas comme vous ne partirez pas. Vous devez tous apprendre à vivre ensemble.* »

Après l'émeute, certains propriétaires ont vendu leurs maisons. Ça a été racheté par une tout autre catégorie de personnes qui ont compris qu'il y avait moyen de se faire beaucoup d'argent avec la prostitution. Moi, à l'époque, je payais 350 € de loyer par mois. Et ces propriétaires ont commencé à demander 350 € par semaine ! Et ils ont acheté plusieurs maisons. Et alors se sont installés les marchands de sommeil.

> On leur amène de la douceur, de la compréhension. Du bonheur. Et de la tendresse, aussi.

On parle des appartements qui sont au dessus des carrées ?
Oui. Certains pays allaient rentrer dans l'Europe mais n'y étaient pas encore. Et ils savaient que ces gens devaient se loger quelque part et qu'ils allaient arriver à Saint-Josse et ils en ont profité, profité, profité… Ils louent des maisons à une quarantaine de personnes, par exemple !

Et alors tout doucement, vers 98, 99, les propriétaires ont compris que ce n'était pas avec des femmes qui parlaient français et qui connaissaient les lois qu'ils pourraient augmenter les loyers. Donc ils ont mis ces femmes à la porte et, à la place, ils ont mis des femmes anglophones – qui neuf fois sur dix n'avaient pas de papiers – parce qu'elles ne vont jamais se rebeller. Et c'est comme ça qu'on se retrouve maintenant avec seulement une dizaine de filles francophones. Et que les loyers ont commencé à flamber.

L'émigration de la fin des années 90 vient de quels pays ?
Les filles qui travaillent ici venaient principalement du Nigeria. Et les propriétaires qui ont commencé à acheter des maisons, c'était plutôt des Turcs. Alors qu'avant, c'était Italiens, Espagnols, Grecs, Marocains.

On arrive au début des années 2000.
Là, le quartier a commencé à s'effondrer.

On a vu arriver des gens de tous pays qui logeaient n'importe où. Moi, j'ai dû venir faire venir un jour mon agent de quartier parce qu'un propriétaire avait fait venir une femme pour dormir sur des cailloux dans la cour !

Pourquoi on les laisse faire ?
Les lois ne sont pas claires. On n'a actuellement pas de règlement communal puisqu'il a été cassé par le Conseil d'État.

En 2011, un premier règlement communal avait été fait en collaboration avec la Commune de Schaerbeek, les associations de terrain (Entre 2, Espace P…) et certaines travailleuses du sexe. Il n'était pas parfait, mais il était nécessaire pour pouvoir remettre de l'ordre dans le quartier. Il stipulait que c'était une femme par carrée (la police avait son nom). En cas de sous-location, la Commune pouvait fermer. La Commune de Schaerbeek a d'ailleurs continué ce règlement.

Et puis, en décembre 2015, Saint-Josse a décidé de sortir un nouveau règlement, qui a cassé l'ancien. Sans prendre conseil des associations de terrain, de la police, ni de personne…

Ça disait quoi ?
Il fallait que je dise le nombre de mètres de tuyaux que j'avais chez moi, je devais prendre une assurance incendie commerciale alors que c'est un privé… Enfin, c'était des choses impossibles à faire. En plus, il fallait payer 2 500 € pour avoir un « certificat de conformité » (qui n'existait que pour les carrées). Et quand on avait rentré notre dossier, le bourgmestre avait le droit de le retenir pendant 180 jours avant de l'accepter ou non. S'il disait non, on n'avait pas le droit de demander pourquoi ni de récupérer l'argent.

Donc, nous avons été au Conseil d'État et nous avons gagné. Le Conseil d'État a même statué en extrême urgence !

Qu'est-ce qu'il s'est passé ensuite ?
Quand la Commune a appris que nous avions rentré un recours au Conseil d'État, ça n'a pas plu. Au mois de février 2016, la Commune est venue apposer sur certaines vitrines, où étaient les sans papiers, des grandes affiches A4 rouge vif avec le nom, le numéro de passeport et l'adresse de la personne qui travaille là. C'est absolument illégal, hein !

Quelle était la justification de ces affiches ?
Que la Commune avait le droit de punir l'endroit où il y avait une femme sans papiers qui travaillait. C'est une loi qui n'existe pas.

Et qu'est-ce qu'il s'est passé ?
Nous avons déposé plainte. Les affiches ont été retirées. La Commune s'est « excusée » en disant d'abord que c'était l'imprimerie qui avait fait une erreur. Et puis après, que c'était l'employé communal. Et ça en est resté là. Parce qu'évidemment, les femmes qui ont eu les affiches n'ont pas été au tribunal.

Tu peux nous expliquer quels sont tes frais ?
Tu as le loyer, le gaz, l'eau, l'électricité, les assurances. Puis t'as les préservatifs, le papier hygiénique, le savon… Puis alors il y a la fameuse taxe qui est due par les propriétaires.

Il y a tous ces frais qui viennent toujours se rajouter, se rajouter, se rajouter…

Comment est-ce qu'on définit une carrée pour y mettre une taxe ?
C'est la Commune qui dit : « Où il y a des néons, une femme qui est en vitrine et fait des gestes incitant à la débauche, ça s'appelle une carrée ». Donc c'est la Commune qui décide « tel numéro, c'est une carrée. » Il y en a un nombre limité.

Cette taxe s'élève à combien ?
Au départ, quand je suis arrivée, il n'y en avait pas. Puis elle s'est élevée à 500 € par an. Puis le bourgmestre a essayé de nous instaurer une taxe qui était de 250 € par mètre de façade. Alors qu'on ne peut recevoir qu'un client à la fois, qu'on ait une petite ou une grande carrée. Donc, on a été au tribunal, ça a été jugé discriminatoire et elle est tombée à l'eau. Puis, au début des années 2000, il a remis une taxe de 600 € par carrée. Puis de 650 €. Puis, en 2012, le bourgmestre l'a montée directement à 950 €. Et, en 2015, à 3 000 € indexable chaque année. Donc, là, pour le moment, c'est à 3 175 € euros.

Certains propriétaires ont été au Conseil d'État mais il n'a pas encore statué – ce sera jugé en 2020.

Et c'est au propriétaire de payer la taxe ?
Normalement, oui. Mais, il ne faut pas se leurrer, ils mettent ça sur le loyer. Ils disent à la femme : « *Ou tu payes ou tu t'en vas !* »

Qu'en est-il de ton loyer ?
Je paie 900€ pour une pièce qui fait 35 m² avec une fenêtre pas isolée (alors que je suis tout le temps devant). Derrière, j'ai une pièce vide remplie d'humidité, une salle de douche insalubre et un WC qui ne fonctionne pas.

Et quand tu demandes à ton propriétaire de faire des travaux ?
Il veut me jeter dehors. Ils font tous ça.

On n'a pas le droit de sous-louer une carrée ?
Non, c'est un rez-de-chaussée où une seule fille travaille. Sinon, c'est du proxénétisme parce que celle qui a le bail est est considérée comme profitant de l'autre.

Et dans les faits ?
95 % des carrées sont sous-louées. À l'époque, on ne sous-louait pas. L'agent de quartier passait et quand il voyait que ce n'était pas la même fille, il ne chipotait pas, il faisait fermer.

Les propriétaires vérifient comment se passe le commerce de leurs locataires ?
Bien sûr. Ils ont des espions qui comptent les clients, comme ça, ils augmentent un peu le loyer quand ils estiment que les filles gagnent mieux.

Il y a beaucoup de propriétaires qui demandent de l'argent en black, en plus du loyer et de la taxe ?
95 % ! Ils disent : « *Voilà, je te fais un bail de 1 000 €, mais tu me donnes 600, 1 000, 2 000 € en plus en noir. Si ça ne te va pas, il y en a dix qui attendent pour rentrer.* »

Personne n'a jamais essayé de virer ces propriétaires ?
Si, mais ça ne donne rien. Dans les années 90, ils avaient toujours très très peur que la fille aille le déclarer à la police. Directement, on leur fermait leur carrée. Ils étaient beaucoup plus sévères à l'époque. Alors que maintenant, le proxénétisme immobilier n'est plus puni. Et ces femmes ne parlent pas : elles ont peur de perdre leur emploi. Parce que bon, si elles viennent d'un réseau, elles doivent payer 45 000 € à la mama, on leur a fait une séance de vaudou… Elles ont très très peur.

> À l'époque, je payais 350 € de loyer par mois. Et ces propriétaires ont commencé à demander 350 € par semaine !

Parle nous un peu d'Espace P…
Espace P…, c'est la toute première association que j'ai connue qui ne soit pas abolitionniste (parce qu'à l'époque, il y avait Le Nid puis Entre 2 Bruxelles qui l'étaient). Ils peuvent nous aider à sortir de la prostitution si on le désire, ils ont des permanences médicales, des distributions de préservatifs…

Et ils ont une importance dans la vie du quartier ?
Oui. Ils ont des contacts avec certains propriétaires : quand ils peuvent, ils aident les femmes qui sont harcelées par certains propriétaires.

Comment elles arrivent ici, ces filles des réseaux ?
Ce sont les mamas qui les font venir. Les mamas, ce sont des anciennes travailleuses du sexe qui ont travaillé ici et ont mis de côté pour acheter une ou plusieurs fille(s) au village (au Niger et au Ghana). Être mama, pour elles, c'est une gloire : ça veut dire être cheffe d'entreprise. Si une ancienne n'est pas mama, c'est qu'elle n'a pas réussi dans sa vie. Elles font venir la fille, lui font un rituel vaudou et lui réclament 45 000 € pour le voyage et l'hébergement.

Elles sont au courant de ce qu'elles vont faire en Belgique ?
Elles le savent peut-être, mais elles n'imaginent pas le montant de la dette ni le prix de la passe [1], et qu'il faudra des années pour rembourser…

Quel est le prix de la passe dans le quartier ?
En 92, quand j'ai commencé à travailler, c'était l'équivalent de 25 € et les quelques filles de réseaux travaillaient à 12,50 €. Quand l'euro est arrivé, les loyers et le prix de la vie, tout a augmenté. On s'est dit : « Si on demandait 30 € ? » Les filles des réseaux, elles, sont montées à 20 €, 15 €, la nuit.

Mais ces filles-là ne peuvent pas choisir leurs prix ?
Non, c'est la mama qui décide. Et une fois qu'un client entre, elles ne peuvent plus le laisser sortir sans avoir payé : elles se feraient frapper ou engueuler par la mama. Si le client n'a que 5 € sur lui, la fille ne fera peut-être qu'une masturbation. Moi, je peux mettre les prix que je veux. Mais comme il y a une certaine homogénéité dans le quartier, si on augmente, les clients nous disent : « *Comment ça se fait que les filles qui ont 18 ans demandent 20 € et toi, t'es une vieille et tu demandes 50 € ?* »

Et elles ont quel âge, en général ?
En général, celles de la nuit, 18 – la journée, ce sont les mamas, qui ont la quarantaine. Mais on peut difficilement leur donner un âge. Elles disent ce qu'elles veulent, qu'elles ont perdu leurs papiers…

Qu'est-ce que tu penses de la mauvaise image du quartier ?
C'est un serpent qui se mord la queue, en fait. Il n'y a pas de volonté de combattre le trafic de drogue dans le quartier.

Et la saleté, quand on loue une maison à 40 personnes et qu'il n'y a qu'un WC, évidemment, les besoins naturels, ça se fait dans la rue. Et évidemment quand il fait chaud, ils sont tous dehors. Et tu ne sais pas garder les poubelles à l'intérieur sans qu'il n'y ait des odeurs : les camions poubelles ne passent que deux fois par semaine. Donc, les gens mettent tous les jours leurs poubelles dehors. Et quand les propriétaires jettent les locataires dehors, ils jettent les meubles à la rue, aussi, comme ça, c'est plus facile !

Et les infractions ?
Devant nous, il se passe moins d'infractions, parce que je vais prendre une photo, je vais appeler la police etc. Ils se gênent de moins en moins de le faire devant des femmes qui n'ont pas de papiers. Par exemple, au Nouvel An, on a eu six carreaux cassés, j'ai dit aux filles : « *Est-ce que vous avez déposé plainte ? Il faut parce que comme ça on sait qu'il y a de l'insécurité dans le quartier.* » Ou des filles qui ont pris un revolver sur la tempe. Et elles me disent : « *Non, on n'y va pas parce qu'on n'a pas de papiers.* »

Tu parles de quelles infractions ?
Casse de voitures, trafic de drogues, tout ce qui est volé dans les bus, à la gare du Nord, ils essaient de le revendre ici…

Et les policiers ?
J'en vois pas. Avant, on avait Willy qui passait tous les jours. Il y a une quinzaine d'années qu'il n'y a plus de policiers qui passent.

Est-ce que tu aurais des pistes pour améliorer cela ?
Il faudrait d'abord que le bourgmestre soit à l'écoute des travailleurs du sexe, des associations de terrain et de certains habitants. Parce que travailler seul dans son coin, pour remonter un quartier, c'est pas possible. On doit travailler ensemble. ◆

1. Une passe consiste en général en une fellation et une pénétration pendant une dizaine de minutes.

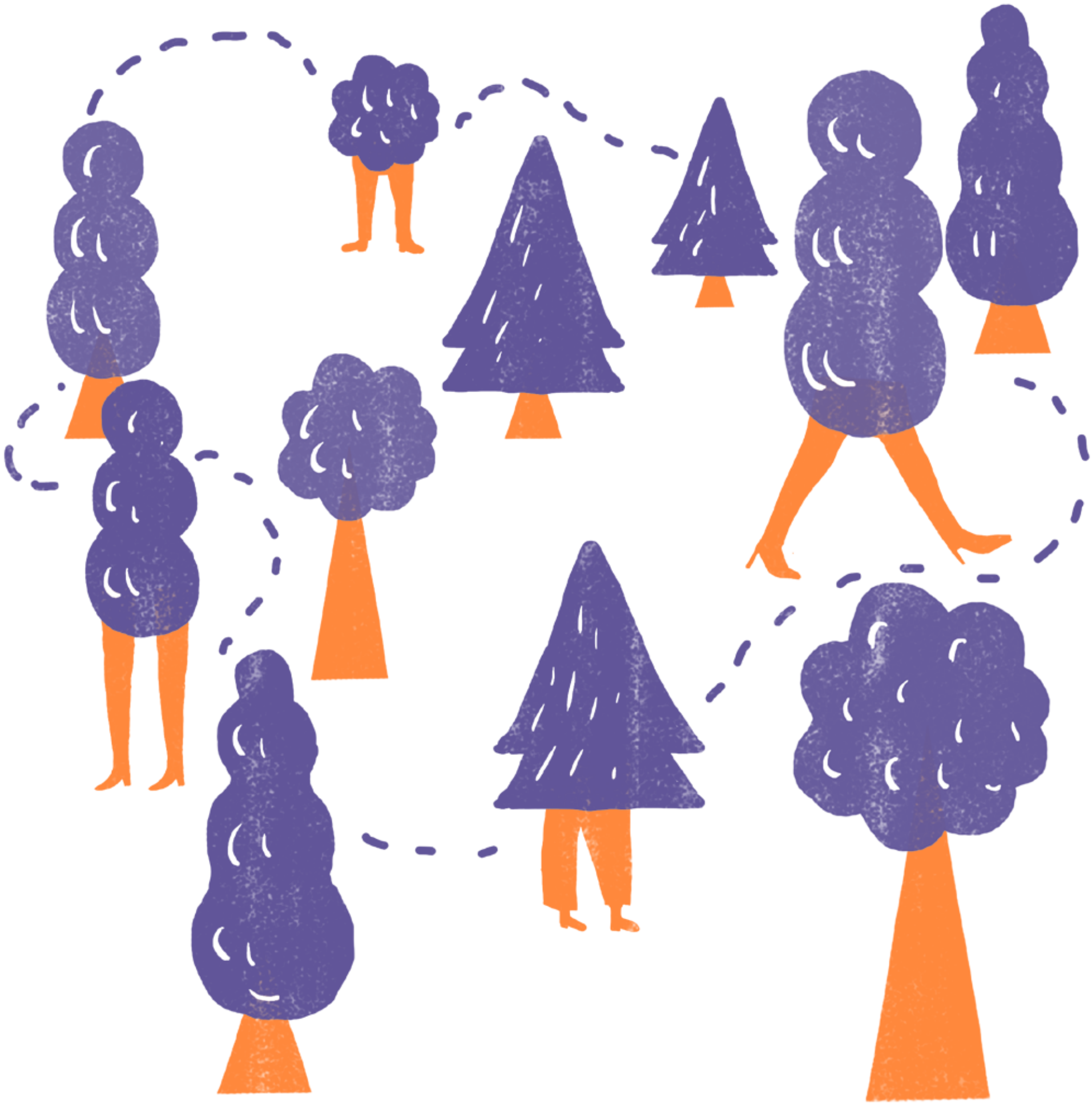

LA PLACE DES HOMMES

Dans l'imaginaire collectif, la prostitution est souvent incarnée par une femme archétypale, celle de la prostituée tapageuse qui « tapine » en rue et qui « aguiche le client ». Pourtant, l'activité prostitutionnelle est une réalité très contrastée, et souvent très discrète en ce qui concerne les hommes qui l'exercent.

Agathe K. et Katia S., Alias asbl

À Bruxelles, l'asbl Alias conduit le seul projet bruxellois destiné aux personnes trans et hommes HSH[1] prostitués/ travailleurs du sexe[2] actifs en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Les constats qui suivent sont principalement tirés de son expertise de terrain depuis 2009.

Le rapport « Prostitution : Bruxelles en image » estimait en 2008, quoiqu'avec beaucoup de précautions, un nombre de 4 000 à 5 000 prostitué·e·s pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont un tiers serait des hommes[3]. Il est cependant difficile, comme le relèvent les auteurs d'une étude plus récente[4] menée en 2016, de considérer ces chiffres comme étant fiables : on connaît les difficultés de recensement posées tout particulièrement par les formes les moins visibles de prostitution (notamment la prostitution sur internet, mais aussi la prostitution des personnes « sans-papiers »).

La prostitution masculine dite « de rue » prend place dans des environnements variés. Elle s'exerce à la fois dans des espaces publics (rues, parcs) et dans des espaces privés du réseau commercial LGBTQI+[5]. Territorialement, cette forme de prostitution s'observe principalement :
– dans le centre-ville au sein du quartier « gay » (en particulier les bars) ;
– sur les lieux de drague gay (cinémas, saunas, parcs) de la capitale en-dehors de ce quartier.

De fait, les espaces où se pratique la prostitution masculine et les lieux de drague homosexuels sont en grande partie liés. Historiquement, les passes se déroulaient volontiers en rue. Depuis quelques années (2011/2012) les travailleurs de rue d'Alias ont remarqué que les rues du centre-ville autrefois fortement investies par les hommes prostitués sont aujourd'hui désertées. Les hommes qui s'exposaient en rue ont pour une part, cherché à quitter l'activité et pour une autre part, ils se sont déplacés vers d'autres lieux. Les parcs ont en partie répondu à cette attente. Depuis la disparition de la prostitution masculine « de rue » au sens strict, l'exercice de la prostitution se dilue davantage encore dans les espaces publics et les lieux de drague gays.

DES FRONTIÈRES FLOUES

Ces phénomènes de recomposition du paysage de la prostitution masculine participent à l'invisibilité de l'activité : en effet, ces lieux ne sont pas ou peu fréquentés par des personnes extérieures à la communauté gay et cet entrelacement des publics rend difficile, pour un œil non-aguerri, la distinction entre simples dragueurs et prostitués/travailleurs du sexe. De plus, parmi les hommes rencontrés par Alias, rares sont ceux qui s'affichent d'emblée comme prostitués.

Les hommes qui exercent cette activité sont donc difficilement identifiables car ils exercent sur des lieux de « cruising » où les rendez-vous sexuels non tarifés se mélangent à la prostitution. Or, la RBC offre une grande diversité de lieux de rencontre pour les gays, bisexuels et autres HSH qui peuvent accueillir l'activité du sexe tarifé. Cette concentration est caractéristique de la région et justifie l'intensité des stratégies d'action à destination des hommes prostitués/travailleurs du sexe en comparaison aux autres régions de Belgique.

Il faut ajouter à cette description que Bruxelles a connu une augmentation de la prostitution sur Internet. Elle se présente le plus souvent derrière une offre d'escort sur des sites de rencontres spécifiques. Bien qu'une quantification exhaustive du nombre d'hommes et de personnes trans qui se servent des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour vendre leurs services demeure difficile, il n'en demeure pas moins que l'offre de services tarifés présente sur le net est importante. La régularité de la présence d'Alias sur des sites gay contenant des offres d'escorts, permet à l'association de toucher une part plus importante de son public certes, mais également de cibler ses messages ➡

Parmi les hommes rencontrés par Alias, rares sont ceux qui s'affichent d'emblée comme prostitués.

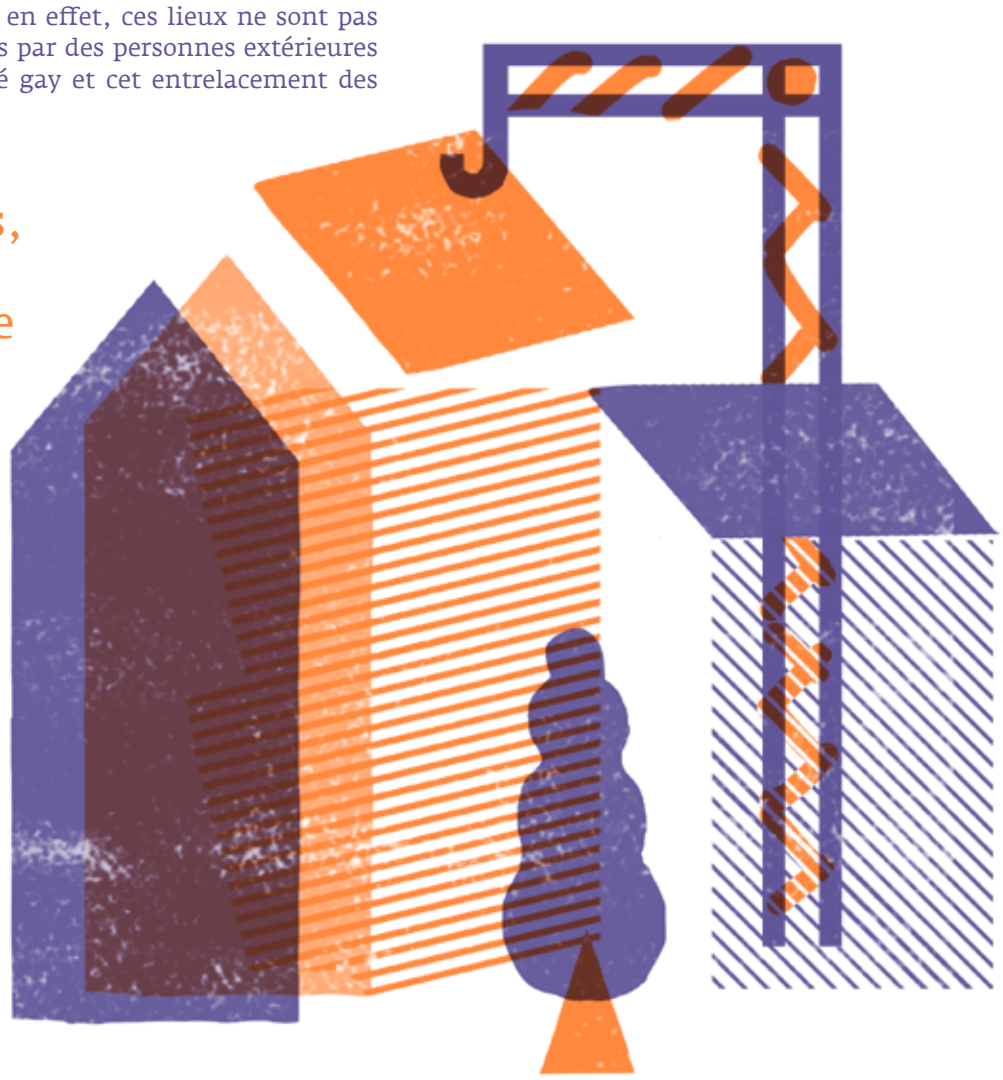

de réduction des risques (RdR) en fonction des pratiques notifiées sur les profils (chemsex, bareback, actif, passif, uro, BDSM, etc.).

Quant aux personnes trans[6], elles investissent surtout un périmètre jouxtant la Gare du Nord, plus précisément le Quartier Alhambra, où elles occupent les territoires traditionnels de la prostitution féminine de rue. Depuis 2012, la ville de Bruxelles tente de faire appliquer sur sa commune une réglementation répressive à l'égard des prostitué·e·s – chassant ces « indésirables » des quartiers qu'elle souhaite rendre plus attractifs – via une législation de pénalisation du client et en demandant aux associations de terrain de contribuer à réorganiser l'exercice territorial de la prostitution. Cette politique répressive fait fi des conséquences qu'elle génère pour les concerné·e·s.

DIVERSITÉ DES PARCOURS

Entre la prostitution masculine HSH et trans et la prostitution féminine, il existe donc des différences importantes, principalement concernant les espaces de racolage, les clients, les codes sexuels et même la stigmatisation. Ces constats alimentent la pertinence et la nécessité de mettre en œuvre des actions spécifiques à destination des hommes et des personnes trans prostitués/travailleurs du sexe HSH en RBC.

La répartition dans l'espace public dépend également de la manière dont les prostitués/travailleurs du sexe HSH gèrent la double stigmatisation qu'ils subissent – de par leur étiquetage comme homosexuels et comme prostitué/travailleur du sexe. En effet, l'environnement au sein duquel s'exerce l'activité de prostitution n'est pas sans lien avec le fait d'affirmer ces pratiques. Autrement dit, une personne trans exerçant à Yser ou un escort inscrit sur un site web spécialisé s'exposent plutôt directement contrairement à un prostitué qui exerce dans un parc public ou par exemple un sauna, des espaces au sein desquels il peut davantage se fondre. Il faut également signaler que la fréquence de l'exercice de la prostitution diffère grandement d'un individu à l'autre. En fonction du parcours de chacun, il peut être occasionnel ou régulier, complémentaire à d'autres revenus ou encore constituer l'unique source financière. Soulignons ici que la capacité à se dire et à nommer l'activité est entravée par le déni ou la gêne tant des pratiques homosexuelles que prostitutionnelles. Pour les travailleurs d'Alias, aborder avec ces personnes les thèmes de la santé au sens large et de la santé sexuelle en particulier nécessite une approche spécifique, basée sur la construction d'un lien de confiance et inscrite sur la durée.

> Les discriminations multiples et les tabous relatifs à l'homosexualité et à la prostitution caractérisent les situations vécues par l'ensemble des prostitués.

De manière transversale et globale, les discriminations multiples et les tabous relatifs à l'homosexualité et à la prostitution caractérisent les situations vécues par l'ensemble des prostitués, quels que soient leurs origines ou leurs parcours de vie, et conduit bon nombre d'entre eux à « faire le choix » d'une double vie. De plus, la relégation de ceux-ci aux marges de l'espace public a des effets très concrets sur leurs conditions d'existence et leur état de santé ; mais aussi leur accès aux soins et aux services adéquats. ◆

www.alias-bru.be
https://www.facebook.com/asbl.alias.vzw/

1. L'abréviation HSH signifie « Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes ».
2. Les termes « prostitués/travailleurs du sexe » sont utilisés volontairement ensemble car ils illustrent la pluralité des réalités vécues par les personnes qu'Alias rencontre.
3. Van den Hazl Ing R., Lesger MSc D., Peters T., Van Oijen S., Loopmans M., Gabiam K., Kesteloot C., *Prostitution : Bruxelles en image*, Seinpost Adviesbureau B.V., Arnhem, 2008, p.17.
4. Maes R. et Leroij Ch., *Étude relative aux nouvelles formes de prostitution à Bruxelles, et visant à l'obtention de données comparatives à l'égard de la prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle au sein de 3 villes européennes*, CFS.EP, Bruxelles, 1er octobre 2016, p.124.
5. Lesbien, Gay, Bi, Trans, Queer, Intersexe et plus.
6. Le terme « trans » est utilisé comme terme coupole pour faire référence « aux larges variations dans les rôles et les identités de genre possibles avec, entre autres, le travestissement, le transgendérisme, la transsexualité », Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes.

RÉNOVATION RIME-T'ELLE AVEC ÉVICTION ?

Quel impact la revitalisation des noyaux urbains a-t-elle sur les travailleu·r·ses du sexe ? Coup de néon sur Liège et Charleroi, ces deux villes qui tentent de se séparer de leur mue…

Maud Marsin, étudiante en écologie sociale, HELB

Des p'tits trous, des p'tits trous, encore des p'tits trous… Telle pourrait être la rengaine des cohortes de pelleteuses, marteaux-piqueurs et grues qui façonnent Bruxelles à l'heure où nous écrivons ces lignes. Des ouvertures béantes mettent à jour les carcasses éventrées des immeubles d'autrefois, on abat çà et là, on (re)construit, on rénove, on astique les briques, on fabrique du broc… bref, on fait peau neuve. Un objectif blinquant derrière ce remue ménage : redorer le noyau urbain de la capitale européenne pour le rendre tendance, « touriste friendly » et y attirer les investisseurs. Mais derrière ce coup de neuf il y a parfois un coup de bluff destiné à évincer une réalité sociale moins séduisante : celle du métier que l'on rabâche être le plus vieux du monde qui s'exerce dans ces rues anciennement désertées par les chalands. Bruxelles-ville va-t-elle suivre l'exemple de ses consœurs de Liège et Charleroi où certains lieux de prostitution historiquement présent ont été contraints à la fermeture sans proposition d'alternatives viables ?

LIÈGE ET CHARLEROI : EXEMPLES D'UNE REFONTE URBAINE À DEUX VITESSES

Des lumières, on en voyait encore allumées il y a une dizaine d'années en vitrine de la cinquantaine de salons de prostitution situés entre la place Saint-Lambert et la Meuse, dans le quartier dit « Cathédrale Nord » de la cité ardente. Un quartier central nettoyé de ces « indésirables » par le bourgmestre liégeois Willy Demeyer, en fonction sous la bannière du PS depuis 1999. Ainsi, a-t-il entrepris une requalification de cette zone stratégique où travaillaient environ 150 femmes pour en faire un district numérique et créatif à la pointe. Au préalable, une « épuration » du quartier avait été entreprise. La raison avancée : la lutte contre l'insécurité et le trafic de drogue dont la prostitution était désignée comme responsable partielle. D'après lui, « *le quartier Cathédrale Nord [était] devenu un lieu d'insécurité permanente, due principalement à la prostitution et à la toxicomanie* ». Pour le bourgmestre, il était évident que les salons de prostitution attiraient un certain nombre de personnes n'ayant pas les ressources financières pour se payer les services d'une prostituée en vitrine. Pour y pallier, une prostitution dite « de rue » se serait alors installée. Moins onéreuse, brassant des travailleuses plus précaires et plus susceptibles d'être toxicomanes, ce type de prostitution concentrait, selon lui, deals et criminalités diverses.

En 2008, il fait donc voter un amendement au règlement communal visant à supprimer la prostitution – jusqu'alors tolérée dans certaines rues en vertu de sa présence historique[1] – du stratégiquement situé quartier Cathédrale Nord. C'est qu'en bordure de Meuse, de grands projets de rénovation, qui ne sont pas sans rappeler le fameux plan canal bruxellois, sont déjà ambitionnés à l'heure où le règlement est voté. Parmi eux, la réhabilitation de l'édifice néo-gothique de la Grand Poste, projet phare illustrant la volonté de revitalisation du bourgmestre liégeois. Acquise en 2006 par des promoteurs immobiliers, la Grand Poste fut tour à tour pressentie pour abriter un casino, un hôtel de grand standing ainsi qu'un grand marché bio ou encore des apparts-hôtel. Sauf qu'il faudra attendre l'année dernière – année de rachat partiel par la société publique Meusinvest – pour que les choses commencent à bouger un peu. En effet, Meusinvest a pour projet d'y implanter un incubateur de start-up qui devrait voir le jour d'ici fin 2018. La volonté de mue du quartier est telle qu'un nouveau nom lui a été assigné : Grand Léopold.

> À Charleroi, c'est du nom évocateur de Phénix que l'on a baptisé le projet de revitalisation du centre historique de la ville.

Une dizaine d'années que les rues ont été vidées de leurs occupant(e)s, une dizaine d'année sans pour autant que les projets ambitionnés prennent forme.

En avril 2014, un article de La Libre Belgique[2] faisait état des rues du quartier Cathédrale Nord devenues abandonnées et dangereuses pour les piétons. Mais si la reprise de ces axes laissés vacants a tardé, la mise en application du règlement, elle, n'a pas traîné. Selon les travailleurs d'Espace P…, les filles ont été l'objet de nombreux contrôles et arrestations menés sans réelle base juridique. L'infraction qui leur était reprochée était l'incitation à la débauche. L'impertinence de ce chef d'accusation a toutefois été soulevée par Quentin Deltour, coordinateur et chargé de communication d'Espace P…[3]. Peut-on réellement inciter à la débauche un client venu spécifiquement pour l'achat d'un service sexuel ? Pour lui, cet argument infondé aurait été utilisé comme instrument de (ré)pression des travailleuses du sexe (TDS). Ainsi, des femmes, connues comme TDS, se sont vues menacées d'embarquement au commissariat pour leur présence dans des rues dont elles étaient parfois simples usagères ou résidentes.

À Charleroi, c'est du nom évocateur de Phénix que l'on a baptisé le projet de revitalisation du centre historique de la ville. Un projet faramineux – bénéficiant d'un financement FEDER – destiné, entre autres, à mettre en avant le patrimoine ➡

immobilier carolorégien tout en reliant les principales implantations culturelles et touristiques par la création d'une liaison ville-basse ville-haute. Cette dernière devant également servir à assurer la pérennité de l'activité commerciale. La volonté de rénovation a été bien accueillie par les commerçants et le milieu associatif, conscients et désireux de rendre la ville basse plus habitable et attractive économiquement. Mais si la volonté de revitalisation de la cité carolo est compréhensible, certaines réalités sociales et économiques sont néanmoins passées au rouleau compresseur de cet oiseau de feu.

Les choix opérés par le collège communal pour rendre séduisante la ville basse ont été vivement contestés, en particulier la construction du centre commercial Rive Gauche et ses milliers de mètres carrés dédiés aux chaînes multinationales auquel il est plus aisé d'accéder par le parking souterrain qu'en foulant les pavés des rues environnantes nouvellement liftées. Pas vraiment une aubaine pour les petits commerçants du coin. Pas plus d'aubaines pour le quartier rouge tout proche communément appelé le Triangle. Ce dernier abritait divers bars de prostitution, hôtels de passe, snacks et magasins de jour et de nuit... en somme tout ce que l'on peut trouver dans un quartier rouge, tant pour satisfaire les clients que les besoins des travailleu·r·ses.

Or, les activités du Triangle ternissent l'image fraîche et juvénile de cette ville basse renaissant de ses cendres... Afin d'assurer la blancheur virginale de ces rues, un règlement communal interdisant la prostitution sous toutes ses formes visibles est voté en 2014. La police ne traîne pas à avertir les travailleuses du quartier et Espace P... Charleroi édite une brochure explicative à leur attention. Au final, ce sont pas moins de 180 arrestations de TDS avec parfois jusqu'à 12 heures de cachot assorties d'un fichage systématique qui sont recensées en un an. Le message est donc clair : criminalisation et non-légitimité de la prostitution et des personnes qui l'exercent. Les travaux de voiries se sont ensuite chargés de rendre le quartier inaccessible et ont fait fuir une autre partie des clients et prostituées qui y travaillaient. Une pétition contre la prostitution a été lancée dans le quartier par les habitants puis les autorités ont pris le relais de cette chasse aux sorcières d'un genre nouveau. Ces dernières vérifiaient systématiquement les baux et comparaient les personnes présentes dans les appartements où il est interdit d'être à plusieurs sous peine d'être taxé de proxénétisme. Enfin, la salubrité des bâtiments a été passée au peigne fin par les pompiers qui sont venus dans les établissements vérifier la présence de portes coupe feux, la largeur des escaliers, etc. À chaque étape des salons sont fermés, des femmes s'en sont allées... Mais où ?

> Nettoyés, balayés, astiqués, ces périmètres deviennent autant de pages blanches où peuvent s'écrire une histoire d'un tout autre standing.

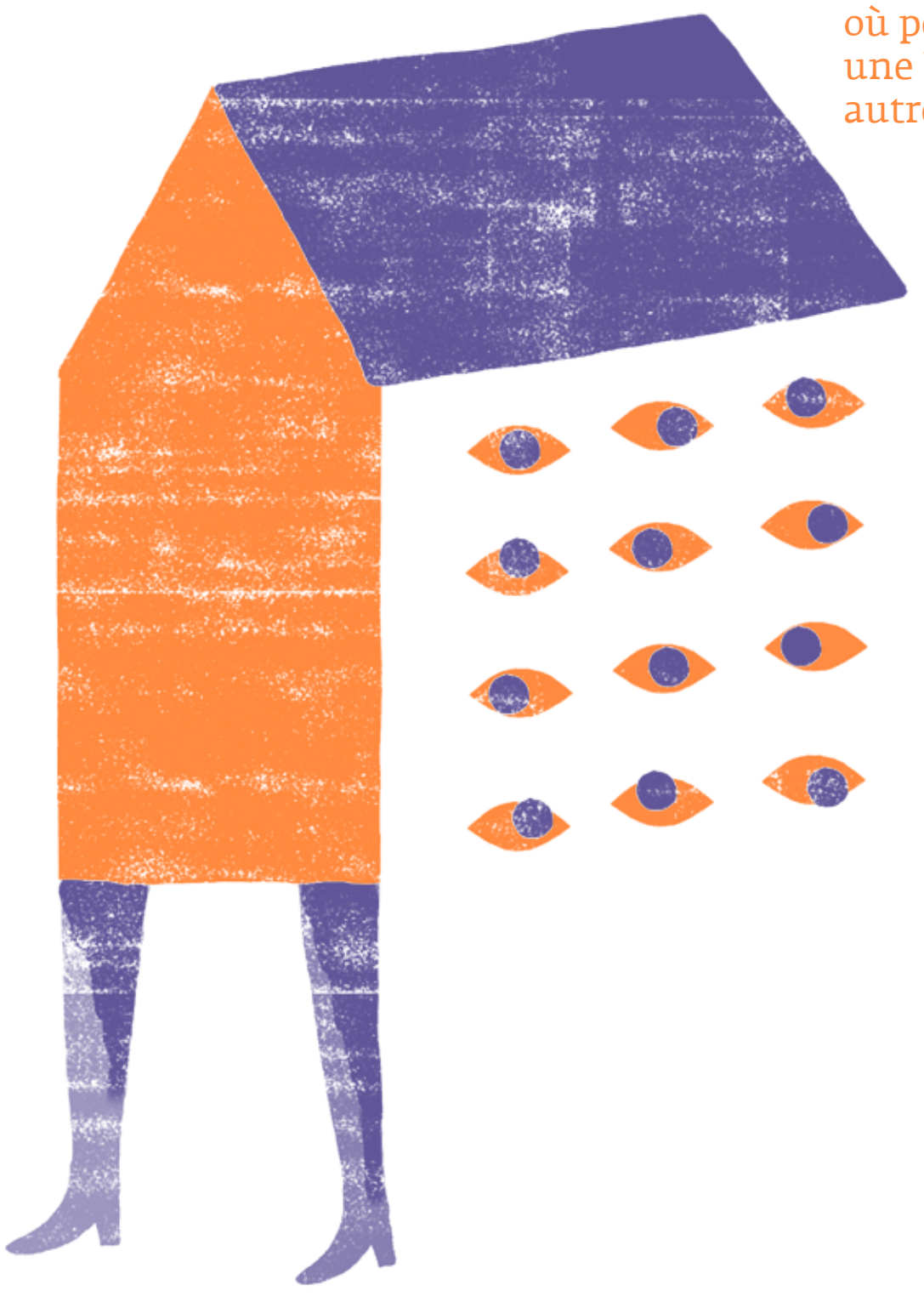

LES SOLUTIONS PROPOSÉES : UN OS À RONGER ?

À Liège, ce n'est qu'après la fermeture effective des salons que la ville, bon gré mal gré en quête d'alternative pour les travailleuses du sexe, a lancé le projet Isatis – Initiative Sociale d'Aide aux Travailleurs Indépendants du Sexe. Il s'agissait de mettre en place un Eros Center[4] chapeauté par une ASBL constituée de représentants politiques – ce qui permettait à la ville de garder un droit de regard – du milieu associatif et des TDS qui auraient alors eu le droit d'intervenir dans ce projet les concernant. Les travailleurs d'Espace P... invités à participer aux débats sur Isatis se sont rapidement désolidarisés du projet. En cause : une tournure trop rigide où seules les femmes possédant un titre de séjour valable, en ordre d'impôts et de cotisations ONSS auraient été éligibles pour travailler dans la nouvelle structure. En outre, l'insertion d'une supérette dans l'enceinte de l'établissement ainsi que la volonté d'y établir une crèche stigmatisait davantage cette population déjà fragilisée, la confinant dans un entre soi. Isatis a été définitivement enterré en 2015 faute de majorité politique. « *Le modèle de fonctionnement imaginé était très coûteux et s'apparentait à du proxénétisme associatif dans la mesure où la location des salons permettait de financer une quantité importante d'emplois* »[5], ajoutait Willy Demeyer. Une déclaration qui en laissa plus d'un pantois...

À quelques kilomètres du centre-ville liégeois, un projet similaire à Isatis est encore sur les rails dans la commune voisine de Seraing. Après plus de 10 ans d'âpres négociations et plusieurs sorties de route, il semblerait qu'il soit maintenant en phase de se concrétiser. 34 chambres

« À PAS DE LOUVES, À PAS DE TIGRESSES ET D'OISEAUX, NOUS MARCHERONS SUR LA LUNE S'IL LE FAUT, NOUS GAGNERONS L'ESPACE QUI NOUS REVIENT, À NOUS QUI SOMMES LE BAUME SUR LES BLESSURES, ET L'EAU DANS LE DÉSERT, PARFUMÉES, ÉTINCELANTES, OFFERTES ET BLESSÉES, DOUCES ET VIOLENTES, FEMMES ET MAGICIENNES, PRINCESSES DE NOS SENS ET DU DÉSIR DES HOMMES. »

Grisélidis Real – *Le noir est une couleur*

y seront proposées et la gestion sera opérée par l'asbl Geces – Gestion Eros Center Seraing. Initialement destiné à remplacer les vitrines présentes sur son territoire, cet Eros Center[6] a été utilisé comme excuse pour précipiter la chute de l'initiative liégeoise. Notons que la commune sérésienne a, quant à elle, pris le parti d'attendre la finalisation du projet avant de supprimer ses salons. Pour les associations de terrains et le syndicat des travailleu(r)ses du sexe UTSOPI – Union des Travailleu(r)ses du Sexe Organisés pour l'Indépendance –, si la création d'Eros Center représente certes une alternative viable et plébiscitée par les habitants des quartiers concernés, elle n'en demeure pas moins insuffisante pour mettre à l'abri tous les travailleurs et travailleuses des quartiers de prostitution ; ce type de structure parfois décrié comme hygiéniste, ne correspondant pas à tous les TDS ni à tous les types de prostitution.

À Charleroi, le projet d'un Eros Center initialement proposé par la ville a été rapidement écarté, car il ne correspondait pas aux types de prostitution pratiqués dans le « Triangle » – lieu historique de prostitution dans la ville carolorégienne. La commune a alors choisi de déplacer la prostitution dans des lieux non résidentiels en périphérie du centre-ville, sous le ring, rue des Rivages. Un endroit a été sommairement aménagé : débroussaillage, pose de bancs et d'éclairage public… il fut rapidement qualifié de coupe-gorge par les travailleuses qui se sont passé le mot et ont déserté ce lieu insécurisant et somme toute inadapté. Ainsi étaient-elles obligées de monter dans les voitures des clients pour travailler – ce qui constitue un risque plus grand et est vivement déconseillé – à vue des autres voitures qui transitent sur l'autoroute. Cette alternative a donc été abandonnée à son tour[7], car au-delà de l'image désastreuse renvoyée par cette démarche, il manquait également à cette proposition une bonne dose de considération et de sens pratique ainsi que de connaissance du terrain.

LA PRÉCARISATION COMME CONSÉQUENCE COMMUNE

Après la mise en application du règlement liégeois, les travailleuses du sexe se sont vues dans l'obligation de trouver un autre biais pour exercer leur activité. « *Certaines TDS sont allées voir ailleurs, d'autres ont arrêté parce qu'il n'y avait tout simplement plus de place pour elles. Dans l'ensemble, cela a entraîné une hausse des loyers des vitrines à Seraing puisqu'il y avait plus de demandes que d'offre, et une augmentation de la prostitution de rue. L'interdiction des vitrines a donc finalement fait augmenter la prostitution de rue* » confie Espace P… L'association n'a pas manqué de relever un afflux subit des travailleuses désormais malvenues à Liège dans les communes avoisinantes. Espace P… a également constaté une dispersion des bénéficiaires, ce qui rend le travail des associations de première ligne plus laborieux et moins efficace. Ainsi, les TDS sont plus isolées et l'accès aux soins et services proposés par les associations – dépistages gratuits, conseils, soutien psychologique et humain – a été restreint, faute de pouvoir les atteindre[8]. Le constat est similaire à Charleroi. Ces situations laissent craindre une recrudescence de problèmes de santé et de mal-être chez ces travailleuses rendues plus vulnérables. Car les travailleuses poussées dans la précarité sont plus enclines à accepter des pratiques et clients à risque, des clients douteux et des actes qu'elles refusaient jusqu'alors de pratiquer comme « l'amour sans protection », quand le travail se fait rare elles sont en effet contraintes d'accepter ce qui se présente, à leurs risques et périls

LOIN DES YEUX, LOIN DU CŒUR DE VILLE.

Ces deux cas sont emblématiques d'un mouvement plus large d'invisibilisation de la prostitution dans les villes et les espaces publics qui ne se limite pas à nos frontières.

L'éviction des TDS visibles n'est-elle pas le symptôme d'un mouvement plus large de ségrégation programmée qui vise à écarter des noyaux urbains convoités les « indésirables » qui représentent des réalités sociales trop difficiles à assumer dans des espaces entièrement voués à se présenter sous un jour attractif et rentable ?

Nettoyés, balayés, astiqués, ces périmètres deviennent autant de pages blanches où peuvent s'écrire une histoire d'un tout autre standing.

Ceux et celles qui seront jugés ne pas pouvoir y prétendre iront manifestement se faire voir… ailleurs.

Ainsi les TDS, éparpillés sans ménagement voient un pan de leur tissu social se dissoudre cependant que deviennent obsolètes les stratégies de survie auparavant utilisées, que deviennent inaccessibles les commodités, le soutien qui pouvait leur être apporté dans ces rues, par leurs collègues, les associations de première ligne, les commerçants et les habitants de ces quartiers.

Dépossédés de leur légitimité à s'exprimer – et à être reconnus – en tant que TDS dans des dossiers qui les concernent pourtant, ces travailleurs du sexe exempts de droits – mais pas de devoirs – vis à vis d'un gouvernement qui tarde à légiférer clairement sur leur activité professionnelle, sont à la merci des volontés des différents bourgmestres et de leurs prises de positions éthiques et ambitions politico-économiques. ◆

1. Soulignons que contrairement aux idées reçues, la demande de proscription de la prostitution émane ici de la volonté du bourgmestre et non pas des habitants du quartier, généralement premiers demandeurs de ce type de mesure
2. Isabelle Lemaire, « Cathédrale-Nord, la tache », *La Libre Belgique*, 04 avril 2014, http://www.lalibre.be/regions/liege/cathedrale-nord-la-tache-533eb6443570d35ee3e645df
3. Espace P… est une association chargée de l'accompagnement des travailleu(r)ses du sexe, militant en faveur de leurs droits et implantée dans différentes villes de la communauté française.
4. Les Eros center sont, à l'image de la Villa TInto d'Anvers, des structures qui permettent d'accueillir et de gérer la prostitution. Les TDS peuvent généralement y louer un espace et exercer leur métier dans un cadre règlementé et sécurisé.
5. Philippe Bodeux, « Liège enterre son projet de centre de la prostitution, l'Eros Center », *Le Soir*, 23 mars 2015, http://www.lesoir.be/archive/recup/830412/article/actualite/regions/liege/2015-03-23/liege-enterre-son-projet-centre-prostitution-l-eros-center
6. Ce dernier prévoit quelque 2000 m² de surface dissimulés par brise-vue dans lesquels 34 chambres seront mises à disposition des prostitué(e)s. Un poste de police, un bureau médical et un jardin de 350 m² devraient aussi figurer au programme.
7. Une pétition ayant récolté plus de deux cents signatures a également précipité la chute de cette alternative
8. Pour illustrer ces difficultés, Espace P… Liège réalise chaque année une tournée Saint-Nicolas. Avant, 400 sachets de bonbons étaient distribués en main propre à des prostituées. À présent, ils n'en distribuent plus que 150.

POUR ALLER

LIVRES

PROSTITUTION, QUEL EST LE PROBLÈME ?

Lilian Mathieu, Textuel, 2016.
Refusant l'alternative entre « esclavage sexuel » et « travail du sexe », Lilian Mathieu, spécialiste reconnu de l'étude de la prostitution, livre ici un travail sociologique empirique montrant que la prostitution comme phénomène essentialisé et unifié n'existe pas. Le livre s'emploie à décortiquer les arguments des abolitionnistes, qui assimilent le sexe tarifé à une forme d'aliénation, et ceux des légitimistes, qui militent pour que cette activité soit reconnue comme un métier, et postule que le véritable combat ne doit pas se dérouler dans le champ de la morale mais bien dans celui du politique et des luttes sociales.

LA GRANDE ARNAQUE, SEXUALITÉ DES FEMMES ET ÉCHANGE ÉCONOMICO-SEXUEL

Paola Tabet, L'Harmattan, 2005.
Dans la majorité des sociétés connues, la sexualité apparaît comme un échange asymétrique et non réciproque entre hommes et femmes, une compensation masculine pour une prestation féminine, un paiement qui peut revêtir les formes les plus variées en échange d'une sexualité transformée en service. Comment se fait-il que les hommes, même plongés dans les situations les plus misérables, peuvent se payer le service sexuel d'une femme – alors que non seulement les femmes n'ont pas, sauf exception, cette possibilité mais de plus n'ont même pas droit à leur propre sexualité ?

ASPECTS JURIDIQUES DE LA PROSTITUTION. DROIT PÉNAL, DROIT ADMINISTRATIF, DROIT SOCIAL ET DROIT FISCAL

Collectif, sous la direction de Steve Gilson, Éditions Anthémis, Mars 2017.
Le statut juridique de la prostitution en Belgique demeure très particulier, voire paradoxal. Ni punissable ni interdit, son exercice fait toutefois l'objet de réglementations non coordonnées dans diverses branches du droit. Partant du constat qu'il existe une grande insécurité juridique pour les travailleurs et travailleuses du sexe, un groupe de chercheurs et de praticiens s'est penché sur l'encadrement juridique du mécanisme prostitutionnel.

HISTOIRE DE LA PROSTITUTION. DE BABYLONE À NOS JOURS

Agnès Maupré et Laurent De Sutter, La petite bédéthèque des savoirs, Le Lombard, 2016.
De nos jours, dans la plupart des pays du monde, la prostitution est majoritairement perçue de façon négative. Il fut un temps, cependant, où cette activité que l'on nomme le plus vieux métier du monde était considérée par certaines civilisations comme une pratique vertueuse… Sans parti-pris ni militantisme, cette bande dessinée esquisse les évolutions historiques qui permettent de mieux comprendre la situation contemporaine des prostitué·e·s.

© FRÉDÉRIC PAUWELS (HUMA)

LE NOIR N'EST PAS UNE COULEUR

Grisélidis Réal, Folio, Rééd. 2007.
Écrivaine, artiste mais aussi prostituée et militante, Grisélidis Réal publie en 1974 ce roman autobiographique qui retrace le parcours dans les années 60 d'une jeune mère qui s'enfuit en Allemagne avec ses enfants et Bill, son amant noir américain, arraché à un asile psychiatrique genevois. À Munich, tant pour survivre que pour échapper à l'inertie psychique de son compagnon, celle-ci en vient petit à petit à se livrer à la prostitution, sans souteneur, ni tabou. La force documentaire, l'énergie stylistique et l'anticonformisme de ce destin féminin forment un cocktail détonant.

LA VIE QU'ON A, L'HISTOIRE D'UNE FILLE DE L'EST

Roxana Burlacu, L'Harmattan, 2009.
Cette autobiographie transcrit le parcours d'une jeune prostituée moldave sur les trottoirs de Bruxelles. À travers son histoire on découvre que ce qu'on appelle communément traite et esclavage ne sont autres que les moyens d'entrer dans l'espace Schengen que doivent monnayer des migrants volontaires, mais clandestins, et à ce titre dépendants de passeurs rarement respectueux de leurs clientes ; que le pire pour les prostituées de rue, ce n'est pas leur travail mais leur peur d'être expulsées.

FILMS DOCUMENTAIRES

LÀ OÙ LES PUTAINS N'EXISTENT PAS

Ovidie, 2018.
Un documentaire qui s'attaque aux dérives du système suédois et de sa politique abolitionniste poussée à l'extrême à travers l'histoire tragique d'Eva-Marree Kullander-Smith, sauvagement assassinée par son ex-compagnon en juillet 2013 dans les bureaux des services sociaux suédois.

BROTHERS OF THE NIGHT

Patric Chiha, réal. 2016, fiction.
De frêles garçons le jour, des rois la nuit. Ils sont jeunes, roms et bulgares. Ils sont venus à Vienne en quête de liberté et d'argent facile. Ils vendent leurs corps comme si c'était tout ce qu'ils avaient. Seul les console, et parfois les réchauffe, le sentiment si rassurant d'appartenir à un groupe. Mais les nuits sont longues et imprévisibles.

© FRÉDÉRIC PAUWELS (HUMA)

PLUS LOIN

CHRONIQUE COURTISANE

Géraldine Jonckers, 2015.
Dédée exerce le métier de prostituée depuis plus de 40 ans. À la vitrine de sa carrée, 7 jours sur 7, elle attend le client… Mais la maison où elle travaille est mise en vente. Alors qu'elle va bientôt devoir quitter les lieux, Dédée continue d'exercer son métier jusqu'au bout avec fierté, humour et dignité.

HOMMES À LOUER

Rodrigue Jean, 2008.
Percutant long métrage documentaire dans lequel de jeunes travailleurs du sexe de Montréal confient leurs difficultés et leur mal-être. Leurs témoignages, recueillis pendant un an, dressent un portrait alarmant de la jeunesse, de la toxicomanie, de la prostitution, de l'urbanité et de la violence tout en démontrant l'important rôle de la parole chez ces laissés-pour-compte.

DOSSIERS

PUTAIN DE VILLE

Bruxelles en mouvements n°254, février 2012.
Ce numéro réalisé en collaboration avec Espace P…, le comité Alhambra et Geneviève Petit, esquissait les contours de la prostitution qui ne peut se réduire simplement à un conte de fée ou à la traite des êtres humains. On y trouve notamment un article sur les différents lieux de prostitutions à Bruxelles et un autre qui expose un point de vue féministe abolitionniste sur la question.

SEX IN THE CITY, LES LIEUX DU PLAISIR À BRUXELLES DU 19E SIÈCLE À LA RÉVOLUTION SEXUELLE,

Gonzague Pluvinage,
Historia Bruxellae n°19, Musée de la Ville de Bruxelles, 2016.
Ce numéro retrace l'histoire, parfois insoupçonnée, des lieux de prostitutions, de sexe et de plaisir à Bruxelles : maisons closes, estaminets, rues, parcs et jardins mais aussi saunas, sex-shops, cinémas et autres endroits insolites.

CARRÉ BLANC, PRATIQUES DE L'INTIME À BRUXELLES

Les Cahiers de la Fonderie n°44, juin 2011.
Les pratiques sexuelles relèvent avant tout de la sphère privée mais la société a toujours cherché et cherche encore à réglementer celles-ci : moraliser, prescrire, identifier les pratiques jugées déviantes voire dangereuses.
Ce numéro s'articule autour de trois thèmes qui parcourent Bruxelles du 19e siècle à nos jours : la régulation de la sexualité dans l'intimité quotidienne, les sexualités dites dangereuses et enfin la prostitution.

SITES INTERNET

ESPACE P…

Depuis 30 ans, l'ASBL Espace P… défend les droits et intérêts des travailleuses/eurs du sexe en les rencontrant sur leur lieu de travail ou dans ses permanences locales. L'asbl développe différentes actions de promotion de la santé : réalisation, traduction, diffusion de brochures informatives, proposition de dépistage gratuit et anonyme du sida, de la syphilis et des hépatites, d'une vaccination gratuite contre l'hépatite B, et de cours de self-défense
www.espacep.be

ALIAS ASBL

Alias est la seule association destinée au public cible des hommes prostitués en situation de vulnérabilité à Bruxelles. L'asbl vise à l'amélioration du bien-être physique, psychologique et social du public cible des hommes prostitués et de son entourage direct et indirect, en visant son inclusion sociale et la promotion de sa santé au sens large et de sa santé sexuelle en particulier.
www.alias-bru.be

UTSOPI

L'Union des Travailleu(r)ses du Sexe Organisées Pour l'Indépendance vise à créer des espaces de paroles, d'échanges et de partages pour les travailleuses et travailleurs du sexe en Belgique et à représenter au mieux toutes les travailleuses et travailleurs du sexe en Belgique et à les représenter au mieux dans le but d'améliorer leurs conditions de vie, notamment par un changement législatif
www.facebook.com/utsopi/

COMITÉ ALHAMBRA

Le Comité Alhambra est né en avril 1999 après qu'un grand nombre d'habitants ait exposé un ras-le-bol des nuisances liées à la prostitution de rue sauvage, au cours d'une réunion organisée par un certain nombre d'habitants.
www.comitealhambra.be

© FRÉDÉRIC PAUWELS (HUMA)

La démocratie c'est du travail

> Si vous voulez être libres, il faut travailler.
> Périclès

Eh bien, il en a fallu du travail pour tenter de redresser un peu le Contrat de Quartier Marolles[1] que les différentes autorités en charge de la Ville se sont employées à dévier.

Pourtant au départ, le bureau d'études avait bien posé le diagnostic de la situation existante. Le dossier de base parle de « contrebalancer la pression immobilière et touristique », c'est dire… Même le ministre-président Rudi Vervoort et l'échevine Ans Persoons ont déclaré que le but était de « renforcer la position des Marolliens, […] de l'habitant de quartier précaire » et « contrebalancer la pression grandissante que le Sablon exerce sur le quartier, […] pression immobilière et touristique grandissante menaçant son identité et son accessibilité ».

Mais voilà, trois chefs de projet et quatre échevins plus tard[2], force est de constater les grands écarts entre ces intentions et les « fiches projets » soumises à l'enquête publique. Au point de se poser cette question : pourquoi avoir fait travailler pendant un an un bureau d'études, des habitants et des associations (en leur expliquant que le programme s'élaborait dans une logique « bottom up » : des citoyens vers les décideurs), si c'est pour qu'à la dernière minute des projets tombent du ciel tandis que d'autres projets importants disparaissent ou soient recalés en « opérations de réserve », ou encore soient détournés de leur philosophie initiale ?

Habitants et associations se sont démenés pour rectifier les mauvaises dispositions prises par la Ville, et ont bataillé ferme pour défendre leurs vues à la Commission de Concertation. Son avis a retenu quelques-unes de leurs remarques. Et si quelques unes de ces dernières ont été intégrées au projet présenté par le Collège de la Ville de Bruxelles à l'approbation des conseillers communaux, on reste loin des objectifs initialement annoncés.

La participation ? Il y a des échevins pour ça !

Il va sans dire que les gens non avertis, qui sont passés en curieux lors de l'une ou l'autre présentation organisée par la Ville, s'en sont allés au bout de vingt minutes et ne sont plus jamais revenus. C'est que les gens normaux comprennent vite qu'ils n'ont rien à gagner à participer à un jeu selon eux perdu d'avance. On ne trompe pas facilement ces gens-là. N'ont plus participé aux Commissions de Quartier et aux Assemblées générales que les initiés et les pugnaces, appliquant la maxime de René Schoonbrodt : « Il faut savoir continuer rester durer. » Ceux-là se sont réunis, ont analysé, questionné, produit des centaines de pages de texte, publié avec des bouts de ficelle un vaillant petit journal bien fait Pavé dans les Marolles[3], et l'ont distribué gratuitement dans le quartier.

Qu'ils soient ici célébrés ! ◆

> Il faut choisir, se reposer ou être libre.
> Thucydide

1. L'expression officielle est « Contrat de quartier *durable* ». Nous nous refusons à employer cette expression passe-partout, donc suspecte de *green washing*. TOUTES nos productions devraient être partout, tout le temps, durables. Mais le dire ne suffit pas. Faisons donc l'économie d'une étiquette trompeuse.
2. Il ne faut jamais changer de cheval au milieu du gué, mais là, pendant l'année de mise en route, on a eu droit à de la haute voltige. Voir http://www.pave-marolles.be/y-a-t-il-un-pilote/
3. http://www.pave-marolles.be/category/articles/dossier-enquete-publique/

Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Éditeur responsable: Chloé Deligne, Rue du Chimiste 34-36 1070 Bruxelles

Abonnement annuel pour 6 numéros: 24 euros
Abonnement de soutien: 64 euros
Versement au compte
IBAN: BE33 2100 0902 0446
BIC: GEBABEBB

Secrétaire de rédaction: Mohamed Benzaouia
Coordination: Maud Marsin, Thyl Van Gyzegem
Collaborateurs: Fabian Drianne, Gérald Hanotiaux, Agathe Kirch, Chedia Leroij, Maud Marsin, Katia S, Andreas Stathopoulos, Thyl Van Gyzegem, Sonia Verstappen, Janis Woolf, Patrick Wouters
Couverture et illustrations: Mathilde Collobert
Graphisme: Élise Debouny, Andreas Stathopoulos
Impression: Delferrière, Rue de l'Artisanat 1 – Nivelles

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt: www.ieb.be

ieb inter-environnement bruxelles
Rue du Chimiste 34-36
1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80
E-mail: info@ieb.be

Organisme d'Éducation Permanente soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES